



PEM

CREATION ET IMPLANTATION D'ENTREPRISES



Propre ou usée, l'eau c'est notre métier.



Qu'il s'agisse d'une ville ou d'un village, la Société Lyonnaise des Eaux prend en main, soit totalement, soit partiellement vos problèmes d'eau.

Il faut pouvoir, en effet, transformer, distribuer, rejeter un élément que la nature nous livre. L'eau en tant que produit fini doit présenter toutes les qualités que l'utili-

sateur est en droit d'exiger. L'eau après usage doit respecter les normes qui protègent la nature de la pollution. Et ceci pour un prix modeste.

Les différentes formules de contrats mises au point par la Lyonnaise des Eaux visent à répondre aux besoins exacts de vos collectivités.

Une structure décentralisée met partout

en France des interlocuteurs responsables face aux élus locaux. Derrière eux toute la logistique de la Lyonnaise des Eaux: laboratoires, centres de calcul, bureaux d'études, etc...

Potable ou non, si vous avez un problème d'eau, n'hésitez pas à nous consulter: nos spécialistes vous feront bénéficier d'une longue expérience acquise sur le terrain.



Société Lyonnaise des Eaux

45, rue Cortambert - 75769 PARIS CEDEX 16 - Tél. : 503.21.02

3500 spécialistes de l'eau au service des collectivités.

sommaire

Directeur de la publication :

Jacques LECLERCQ
Président de l'Association

Administrateur délégué :

Philippe AUSSOURD
Ingénieur
des Ponts et Chaussées

Rédacteurs en chef :

Olivier HALPERN
Ingénieur
des Ponts et Chaussées
Benoît WEYMULLER
Ingénieur
des Ponts et Chaussées

Secrétaire générale de rédaction :

Brigitte LEFEBVRE DU PREY

Assistante de rédaction :

Eliane de DROUAS

Rédaction - Promotion Administration :

28, rue des Saints-Pères
Paris-7^e - 260.25.33

Bulletin de l'Association des Ingénieurs
des Ponts et Chaussées, avec la collabo-
ration de l'Association des Anciens Elèves
de l'École des Ponts et Chaussées.

Abonnements :

- France **150 F.**
 - Etranger **150 F** (frais de port en sus).
- Prix du numéro : **18 F.**

Publicité :

Responsable de la publicité :
Jean FROCHOT

Société Pyc-Editions :
254, rue de Vaugirard
75015 Paris
Tél. 532.27.19

dossier

Assemblée Générale Jacques LECLERCQ	11
Discours Joël LE THEULE	13
Éditorial Jean-Pierre PROUTEAU	17
Maintien d'activité en zone de rénovation urbaine F. PARFAIT	18
L'aide à la création d'entreprises P. JEANJEAN	21
Les aides à la reconversion L. GOMART	26
Les entreprises dans les villes nouvelles G. SALMON LEGAGNEUR J.L. SYLVESTRE	28
La politique des zones industrielles F.D. LEMOINE	32
La mission d'un Commissaire à l'Industrialisation J. GORY	36
Lancement et création d'entreprises en France Y. GATTAS	38
L'entreprise : un bien pas comme les autres G. DAUBLON	41

La Vie du Corps des Ponts et Chaussées

Elections pour la Commission administrative paritaire	43
Mouvements	44
Informations retraites	46
Formation Continue	47

L'Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences qu'elle organise ou dans les articles qu'elle publie.

Couverture : Rapho.

**REVOLUTION
dans la CLÔTURE !**

nouveau PIQUET nouvelle METHODE

pas plus cher et tellement mieux!

ESTHETIQUE - de forme cylindrique, son entretien est facilité

- pas d'angle coupant non agressif.

ASTUCIEUX

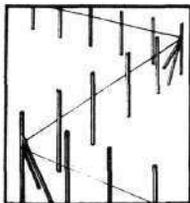
- système autoblocant, pas d'outil, pas de boulon.

- peut se faire soit

- piquet d'arrêt
- piquet d'angle
- piquet de renfort.

- 3 présentations

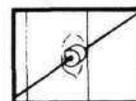
- apprêté prêt à peindre
- plastifié polyester
- galvanisé à chaud.



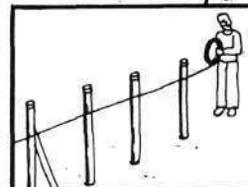
artub

USINE DE LA GARE B.P. 29
38460 CREMIEU - tél. (74) 94.70.45

**ASTUCIEUX
dans la pose
CLIPSAGE**



pose et tension
des fils d'un
seul jet, quelque
soit la longueur



▲ blocage
des
fils par
clipsage

pas d'angle saillant
le grillage se pose
et se tend bien
à plat



Pub. Feuérie Lyon

LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE D'AUTOROUTES

**autoroute Esterel-Côte d'Azur
ESCOTA**

**autoroutes du Sud de la France
ASF**

**autoroutes Paris-Rhin-Rhône
SAPRR**

**autoroute Paris-Normandie
SAPN**

**autoroutes du Nord et de l'Est de la France
SANEF**

exploitent un réseau de 2300 km
en assurant aux usagers le maximum de sécurité.

41 BIS, AVENUE BOSQUET - 75007 PARIS - TÉL. 550.32.29

PROCHAINEMENT

Annuaire du Ministère de l'ENVIRONNEMENT et du Cadre de Vie et du Ministère des TRANSPORTS

PRIX T.T.C. FRANCO 205 80 F

Pour qui ?

Pour tous ceux qui sont fréquemment en relation avec les Pouvoirs publics du fait de leur participation à l'équipement, à la

construction et à l'environnement ainsi qu'aux transports :
• entreprises et bureaux d'études • maires et services techniques des municipalités • responsables de l'aménagement foncier et rural • architectes et urbanistes • offices d'HLM et sociétés coopératives de construction

Pourquoi ?

Pour savoir à qui s'adresser sans perte de temps

et de façon efficace • administrations centrales : cabinet, inspection générale de l'Équipement, circonscriptions territoriales, coopération technique, direction et services techniques • conseils, comités, commissions • services extérieurs et spécialisés • organismes interministériels

Vous pouvez le recevoir en le commandant à l'aide du bon ci-contre, accompagné de votre règlement, à l'Annuaire officiel du M.E.C.V., Service des Ventes, 254, rue de Vaugirard, 75740 Paris Cedex 15 - Téléphone : 532.27.19.

P.C.M.

Bulletin à retourner à

**ANNUAIRE DU MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
CADRE DE VIE ET DU MINISTÈRE
DES TRANSPORTS.** Service des ventes :

PYC-EDITION 254, rue de Vaugirard, 75740 Paris
Cedex 15

SOCIÉTÉ

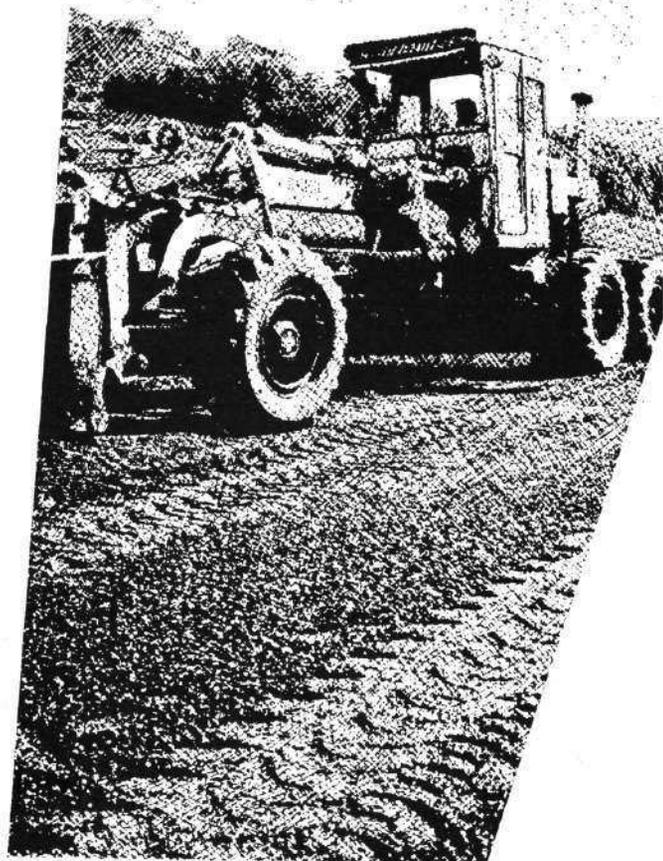
ADRESSE

RÉFÉRENCES (OU SERVICE)

Veuillez m'adresser ex. de l'annuaire M.E.C.V. / MT
à 205,80 F T.T.C. franco, soit F que je règle :

- par chèque bancaire ci-joint
- par virement postal à votre C.C.P. Annuaire M.E.C.V. Paris 508-59 M (à adresser directement à votre centre)
- par virement administratif

suivant facture en exemplaires
Cachet : Date :



ACTIMIX

Emulsion de bitume
pour grave-émulsion



5, avenue Morane-Saulnier, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
Boîte Postale n° 21 - Téléphone : 946.97.88.

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

la première
entreprise régionale
pour la distribution d'eau
et l'assainissement

conseils techniques
prestations de services
affermages



Société des Eaux de Marseille
25, rue Édouard Delanglade
Boîte Postale N° 29
13254 Marseille Cedex 2
Tél: (91) 53.41.36
Télex: SEMARSL 440884F

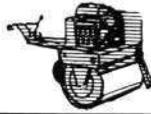
CC 8



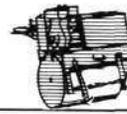
CC 14



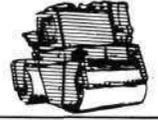
28 RC



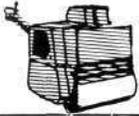
71 RC



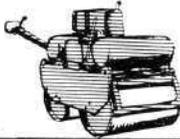
71 RCT



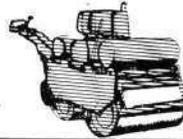
RW 6



RW 9

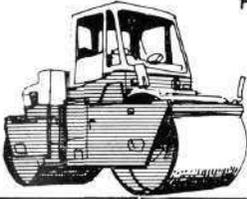


RW 11



ALBARET COUTHON

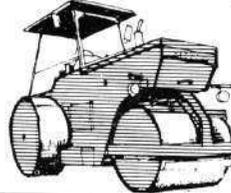
TA 10



TC 12



RN 16



SISMOPACTOR TT 900



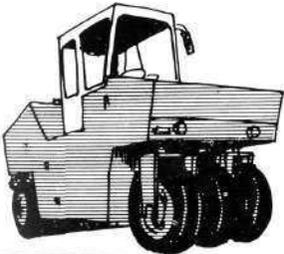
VA 10



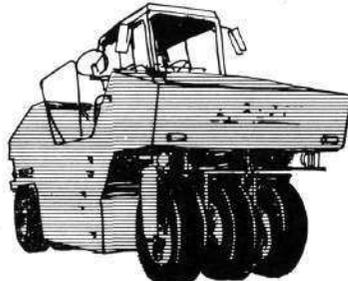
LA GAMME

(demandez notre nouveau catalogue)

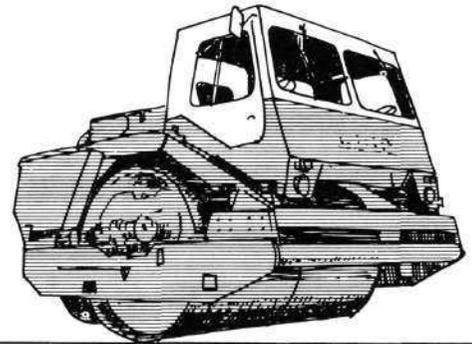
ORTHOPACTOR PF 2



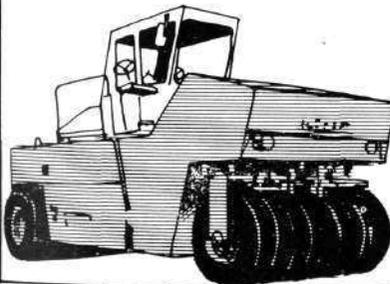
ORTHOPACTOR P 3/PF 3



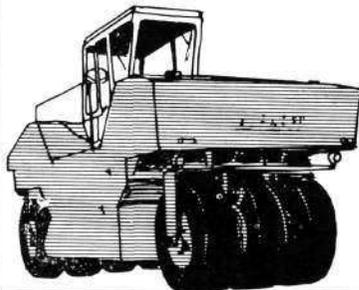
SISMOPACTOR TT 1600



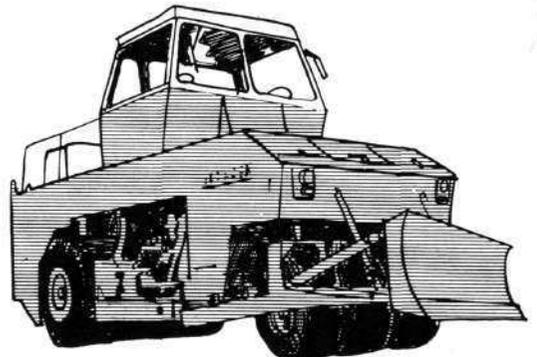
ISOPACTOR M 6



ORTHOPACTOR P 5



GEOPACTOR



ALBARET

ALBARET 60290 RANTIGNY (4) 473 31 55



**Société
d'Etudes
et d'Entreprises
Electriques**

*
**3, square Moncey
75009 PARIS
Tél. 526.33.00**

*
**ÉQUIPEMENTS D'AÉRODROMES
AIDES A LA NAVIGATION
CENTRALES NUCLÉAIRES
GRANDS ENSEMBLES
HOPITAUX**

ENTREPRISE

BOURDIN & CHAUSSE

S.A. au Capital de 21 000 000 F

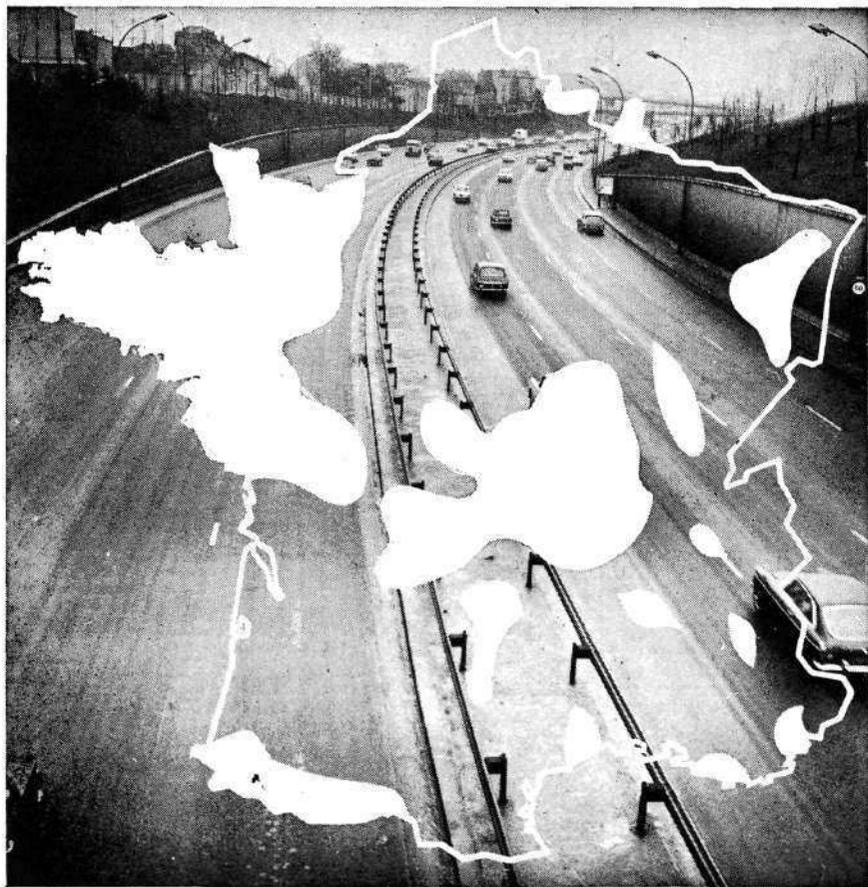
NANTES :

Rue de l'Ouche-Buron - Tél. : 49.26.08

PARIS :

36, rue de l'Ancienne Mairie
92 - BOULOGNE-BILLANCOURT - Tél. : 604 13-52

**TERRASSEMENTS
ROUTES
ASSAINISSEMENT
RÉSEAUX EAU et GAZ
GÉNIE CIVIL
SOLS SPORTIFS**



**partout en France
la qualité
c'est notre affaire**

**SYNDICAT NATIONAL DES
PRODUCTEURS DE MATERIAUX D'ORIGINE ERUPTIVE,
CRISTALLOPHYLLIENNE ET ASSIMILES**

3, rue Alfred-Roll - 75849 PARIS CEDEX 17
Tél. : 766.03.64

**Un tiers du sol national recèle des gisements de
valeur.**

GESTION PUBLICITAIRE PHOTOS G.F.



100 ANS D'HISTOIRE EN FRANCE

Entreprises de bâtiment et travaux publics

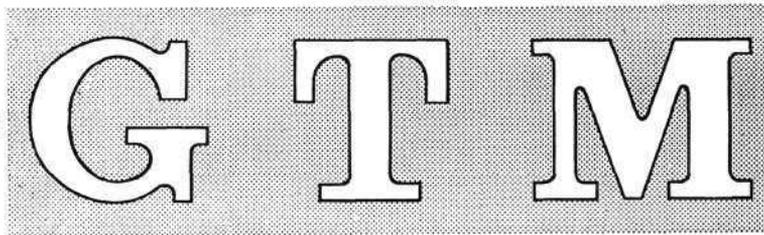
Engineering

Coordination pilotage

Missions de contractant principal

Promotion

Groupe



Société des Grands Travaux de Marseille

61, avenue Jules-Quentin — NANTERRE (Hauts-de-Seine)

Tél. : (1) 725.94.40

Télex : GTMNT 611 306 — Télécopieur

L'Entreprise Industrielle



Conduites et Canalisations



29, rue de Rome

75008 PARIS

Tél. : 296.16.60

TRAVAUX ELECTRIQUES

Centrales hydrauliques, thermiques, nucléaires - Postes de transformation H.T. et B.T. - Lignes de transport d'énergie H.T. et T.H.T., rurale - Eclairage public - Poteaux en béton armé et précontraint - Installations Industrielles - Courants faibles - Automatismes - Postes et Télécommunications - Usine de fabrication de tableaux électriques.

GENIE CIVIL

Aménagements hydro-électriques - Ouvrages d'Art - Souterrains - Aéroports - Autoroutes - Canalisations.

BATIMENT

Bâtiments industriels, publics, privés - Parkings - Groupes scolaires - Piscines.

CONDUITES ET CANALISATIONS

Adduction et distribution eau - Assainissement - Feeders et distribution gaz - Pipes-Lines - Stations de pompage et d'épuration.

BUREAUX D'ETUDES

DICTIONNAIRE TECHNIQUE DU PÉTROLE

Anglais/Français — Français/Anglais
M. MOUREAU, J. BRACE nouvelle édition refondue
1 vol., relié, 17 x 24, 988 p. 375 F

LEXIQUE DES PIPELINES A TERRE ET EN MER

Anglais/Français — Français/Anglais
1 vol., relié, 15,5 x 20,5, 320 p. 190 F

**RECONNAISSANCE DES SOLS EN MER POUR L'IMPLANTATION
DES OUVRAGES PÉTROLIERS**

P. LE TIRANT
1 vol., relié, 18 x 24, 508 p., 204 fig., 17 photos, 57 tabl. 360 F

**PROTECTION CONTRE LA CORROSION DES OUVRAGES MARITIMES
PÉTROLIERS**

M. ROCHE
2 tomes en 3 fasc., brochés, 21 x 29,7, 1.130 p., 252 fig., 297 tabl., les 3 vol. 490 F

MANUEL DE PROTECTION CATHODIQUE

1 vol., broché, 18 x 24, 178 p., 48 fig. 92 F

OCÉAN ET ÉNERGIE

A. BRIN
1 vol., broché, 18 x 24, 140 p., 35 fig., 19 photos 98 F

NOTIONS SUR LES PLANS D'EXPÉRIENCES

D. BENOIST
1 vol., broché, 17 x 24, 136 p., 40 fig., 46 tabl. 44 F

**MÉCANIQUE DES FLUIDES DANS LES MILIEUX POREUX. CRITIQUES
ET RECHERCHES**

A. HOUPEURT
1 vol., broché, 18 x 24, 400 p., 253 fig., 41 tabl. 314 F

PRIX DE VENTE A NOTRE LIBRAIRIE

**En France
comme à l'étranger**



JEAN LEFEBVRE
travaille pour vous

DOCUMENTATION AU SERVICE COMMERCIAL
11, BD JEAN-MERMOZ 92202 NEUILLY/SEINE
TEL. 747.54.00



**BUREAU
D'ETUDES**

**ROUTES
GÉNIE CIVIL
OUVRAGES D'ART
BATIMENT - USINES
OUVRAGES
HYDRO-ÉLECTRIQUES**

SOCIÉTÉ
d' **ÉTUDES**
TECHNIQUES
et **INDUSTRIELLES**

31 - LABEGE
Tél. (61) 80.82.90 et 80.82.91

RÉPERTOIRE DÉPARTEMENTAL DES ENTREPRISES

SUSCEPTIBLES
D'APPORTER
LEUR CONCOURS
AUX ADMINISTRATIONS
DES PONTS
ET CHAUSSÉES

ET A TOUS LES AUTRES
MAITRES D'OUVRAGES PUBLICS
PARAPUBLICS ET PRIVÉS

05 HAUTES-ALPES

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MIDI

Tous travaux routiers

Route de Marseille - 05001 GAP - B.P. 24
Télex : ROUTMIDI 430221
Tél. : (92) 51.60.31

13 BOUCHES-DU-RHONE

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MIDI

Tous travaux routiers

Zone Industrielle - 13290 LES MILLES
Tél. : (42) 26.14.39
Télex : ROUTMIDI 410702

26 DROME

SOCIÉTÉ ROUTIÈRE DU MIDI

Tous travaux routiers

Route de Mours
26101 ROMANS - B.P. 9
Télex : ROUTMIDI 345703
Tél. : (75) 02.22.20

59 NORD

Ets François BERNARD et Fils

MATÉRIAUX DE VIABILITÉ :

Concassés de Porphyre, Bordures, Pavés en
Granit, Laitier granulé, Sables.

50, rue Nicolas-Leblanc - LILLE
Tél. : 54-66-37 - 38 - 39

63 PUY-DE-DOME

BÉTON CONTROLE DU CENTRE

191, a. J.-Mermoz, 63-Clermont-Ferrand
Tél. : 82-48-74.

Pont de Vaux, 03-Estivareilles
Tél. : 06-01-05.

BÉTON PRÊT A L'EMPLOI

Départ centrale ou rendu chantiers par
camions spécialisés • Trucks Mixers •

FRANCE ENTIÈRE



Compagnie Générale
des Eaux

Exploitation : EAUX
ASSAINISSEMENT
ORDURES MÉNAGÈRES
CHAUFFAGE URBAIN

52, r. d'Anjou - 75008 PARIS - Tél. 266.91.50

SOCIÉTÉ ANONYME DES ENTREPRISES

Léon BALLOT

au Capital de 30 600 000 F

TRAVAUX PUBLICS

155, boulevard Hausmann, 75008 PARIS

informations informations informat

NOMINATION

Le Conseil d'Administration de la S.G.E., réuni le 3 octobre 1979 sous la Présidence de Monsieur Pierre-Donatien COT, a porté aux fonctions de Vice-Président Directeur Général, Monsieur Raymond SOULAS, jusqu'alors Administrateur-Directeur Général.

S.G.E.

**21, rue du Pont des Halles
94536 Chevilly-Larue**



J. M...de

Assainissement Pourquoi la fonte ductile ?

Parce que les canalisations en Fonte Ductile sont étanches. En assainissement gravitaire, elles éliminent le risque le plus grave qui est d'absorber ou de polluer les nappes phréatiques d'eau potable. Parce que les canalisations en Fonte Ductile sont résistantes. En conduites de refoulement ou en assainissement sous pression, elles offrent ce large coefficient de sécurité qui a fait leur succès en aduction d'eau. Parce que les regards en Fonte Ductile sont solides. Pour faire face à l'augmentation continue de la circulation. La Fonte Ductile = le meilleur matériau pour canaliser l'eau.

Pont-à-Mousson S.A.

Bon à retourner au service publicité : 4X, 54017 NANCY CEDEX
Je désire recevoir une documentation sur les canalisations d'assainissement en Fonte Ductile.

Nom _____
 Société _____
 Adresse _____

 Téléphone _____


PONT-A-MOUSSON S.A.
 91, av. de la Libération, 54017 NANCY
 Tél. : (83) 96 81.21
 Téléx : PAMSA X 850003 F



Assemblée Générale de l'Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées

Discours de M. Jacques Leclercq

Monsieur le Ministre, Mesdames,
Messieurs,

Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées sont particulièrement heureux d'accueillir aujourd'hui, au terme de leur Assemblée Générale, le Ministre des Transports ainsi que les nombreux invités qui nous font l'honneur et le plaisir de se joindre à nous.

Je voudrais particulièrement saluer la présence de Monsieur Fernand ICART, notre ancien Ministre de tutelle, actuellement rapporteur général à la commission des finances, également remercier Pierre GIRAUDET, notre hôte, qui a mis à notre disposition ces magnifiques salons d'Air France.

L'art de l'ingénieur est divers. Les mille cinq cents ingénieurs du corps des Ponts et Chaussées l'exercent donc dans de nombreux domaines. Dans le secteur public, où pour 850 d'entre eux, ils servent directement l'Etat pour des questions qui touchent principalement Génie Civil, Bâtiment, Aménagement, Transports, Urbanisme, Environnement ; dans le secteur parapublic, bureaux d'études publics, entreprises nationales ou au service des collectivités locales ; dans le secteur privé, enfin, avec deux cents personnes environ, que l'on trouve en grande part dans le bâtiment et les travaux publics, puis dans l'industrie et quelques organismes financiers.

Cette diversité professionnelle, qui n'est pas sans lien avec un recrutement très ouvert dont on trouve peu d'équivalent dans les autres corps techniques ou administratifs, recouvre néanmoins deux grands caractères communs et, à l'heure actuelle, cinq préoccupations plus immédiates.

— L'attachement à l'exécution de la mission traditionnelle peut être cité en premier ; d'une part mission de service du public quelle que soit l'activité des uns et des autres en tenant le plus grand compte de l'aspiration des citoyens à une meilleure qualité de l'environnement et du cadre de vie ainsi que celle des élus à une participation directe aux décisions ; d'autre part mission d'aménageur que nous devons chercher à exécuter en intégrant aux techniques maîtrisées les conséquences induites par la modification des prix des diverses sources d'énergie comme les apports de l'informatique et des télécommunications.

— L'ouverture à la réforme et au monde extérieur nous semble être le second caractère commun. Nous espérons que, dans l'ensemble, même si nous défendons quelquefois notre point de vue avec une objectivité passionnée, parce qu'il résulte de l'étude approfondie du problème, notre pratique quotidienne rend sensible aux autres notre désir profond de ne pas symboliser la vérité incarnée ; nous espérons également que la connaissance des dossiers laisse totalement ouverte la capacité de dialogue. En tout état de cause, sur le fond, nous voulons dire notre souci constant de savoir nous plier aux changements d'orientation successifs ; au plan intellectuel, pour tout ce qui concerne la lutte contre les nuisances ou la gestion du cadre de vie ; au plan institutionnel, où nous soulignerons notre adhésion aux réformes en cours ; au plan économique, où, outre la nécessité d'innovation technologique, nous sommes largement prêts, pour autant que les statuts administratifs le permettent, à participer, sur le terrain, à l'effort de concurrence internationale.

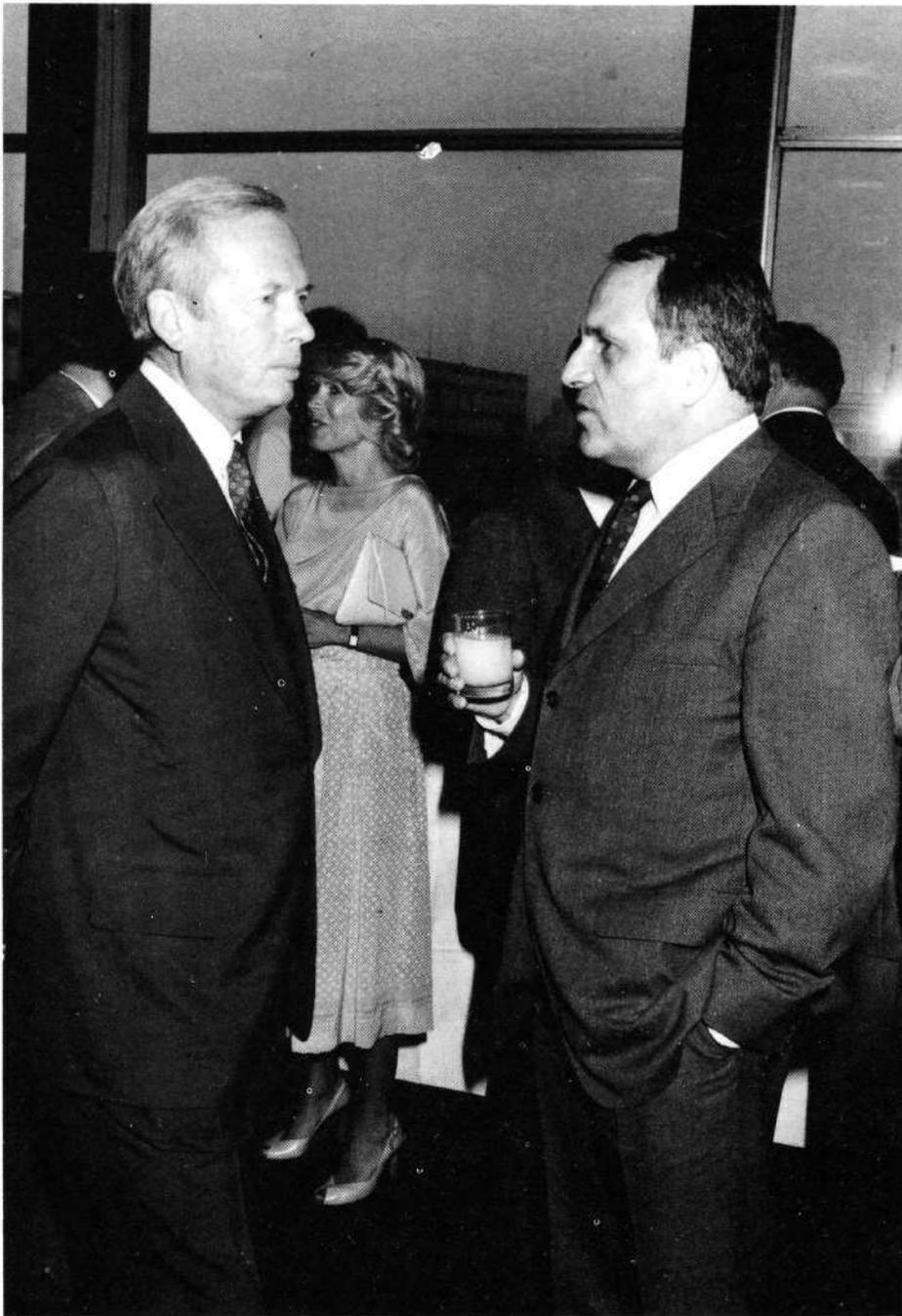
Je voudrais maintenant développer brièvement cinq points particuliers.

• La formation est au premier rang de nos préoccupations, car elle fonde notre capacité technique et notre aptitude à continuer à faire, nous l'espérons, Monsieur le Ministre, de la "bonne technique". Aussi, en cette matière, sommes-nous conscients de l'importance de la formation continue dont nous souhaitons qu'elle soit amplifiée ainsi que, dans un autre ordre d'idée, de la nécessité de réserver une place plus grande à la recherche en liaison avec les instituts existants.

Ce rôle de carrefour que peut jouer l'Ecole, à l'égard de la recherche et de l'innovation, implique notamment qu'elle puisse disposer de moyens et de locaux. Cette question est d'autant plus urgente et actuelle que l'opération de desserrement envisagée à l'Hôtel Cavoy doit être abandonnée et que la seule solution immédiatement envisageable semble être celle d'un réaménagement sur place.

Par ailleurs, à la suite d'études approfondies menées en liaison étroite avec la Direction de l'Ecole, il nous est apparu opportun de demander, comme nous l'avons dit à M. le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, une généralisation, en cours d'études, du stage long d'un an en entreprise ou à l'étranger pour les futurs ingénieurs de l'Etat, car c'est là l'occasion d'un contact direct avec la réalité sociale avant toute prise de responsabilité ; également un facteur de maturité et de motivation des élèves qui reçoivent désormais, d'emblée, à la sortie de l'Ecole, des responsabilités importantes.

• Le second point a trait à la mobilité des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Dans l'ensemble elle est importante. On pourrait cependant noter des mobilités sec-



MM. Giraudet et le Theule

OROP

torielles préférentielles ; dans l'administration, les ingénieurs en administration centrale changent de poste à Paris, ceux qui sont en province changent de province ; le double mouvement administration-secteurs parapublic ou privé ne s'identifie-t-il pas trop largement à une voie à sens unique ? Les départs à l'étranger d'ingénieurs confirmés sont-ils suffisants ?

Nous souhaiterions, Monsieur le Ministre, que votre jugement sur notre mobilité soit favorable, car il touche à la qualité même du service dont nous vous sommes redevables et nous ferons individuellement les efforts nécessaires pour cela. Pour notre part, nous estimons, au-delà de ce nécessaire effort personnel, que des aménage-

ments de notre statut, à enveloppe budgétaire constante, permettraient d'améliorer cette mobilité, par exemple au niveau des mises en détachement ou en disponibilité comme cela se pratique dans d'autres corps techniques, Mines ou Armement.

• Un thème particulièrement important concerne le développement des responsabilités des collectivités locales ; nous en avons longuement débattu en assemblée générale, au terme d'une réflexion interne de plus d'une année qui doit être publiée prochainement.

En ce domaine, nous pouvons confirmer notre adhésion à une décentralisation hardie. Au-delà des propositions faites, en

harmonie avec notre Syndicat Autonome, d'allègement de la tutelle technique et de suppression des contrôles à priori ou de la réforme du permis de construire, nous insistons sur le rôle de conseil et de conduite d'opérations au service des collectivités locales que nous sommes prêts à jouer et nous disons combien nous a honorés la possibilité, inscrite dans le discours du Président de la République en Alsace, de former les cadres de la fonction publique communale à l'ENA ou à l'ENPC.

Mais, Monsieur le Ministre, nous voudrions également souligner que cette évolution indispensable doit pouvoir se faire sans affaiblir les outils techniques existants ; qu'il s'agisse des services techniques pluri-régionaux comme les CETE, ou des directions départementales de l'Equipement, il nous semble en effet possible, dans le cadre actuel, d'envisager un droit de regard des élus aussi bien qu'une séparation des tâches de contrôle et de prestations aux collectivités locales.

• Une mention particulière doit être faite de l'irritante question des rémunérations accessoires, car elle touche à l'image de l'ensemble du corps des Ponts et Chaussées ; sur ce thème, je voudrais simplement rappeler notre total accord pour que la rémunération d'un agent soit dissociée des prestations que fournit son propre service, en faisant confiance à nos Ministres pour que la rémunération des Ingénieurs soit, comme le veut la simple équité, préservée pour l'avenir comme pour le présent.

• Le dernier point est plus délicat. En écho aux préoccupations exprimées à de nombreuses reprises par les fédérations professionnelles, nous avons entrepris de réfléchir sur l'avenir du BTP à l'horizon 85-90 ; l'impact réel de la hausse des coûts de l'énergie sur la demande intérieure d'équipements, en particulier en matière de transports, est au premier plan de cette réflexion, car il conditionne, à notre sens, les évolutions structurelles des entreprises et la situation dans le domaine de la main-d'œuvre, dans la mesure où il n'est pas certain que les réussites actuelles à l'exportation se maintiennent à terme à un niveau élevé compte tenu de la compétence technique qu'acquièrent les pays à bas salaires.

Nous savons que le souci d'équipement du pays est, avec la gestion des transports, au centre de vos préoccupations ; nous sommes convaincus, Monsieur le Ministre, que les politiques, à la mise en œuvre desquelles vous voulez bien nous associer, permettront de nouveaux progrès pour notre pays.

Je voudrais, en terminant, vous remercier d'avoir bien voulu honorer cette manifestation de votre présence et vous assurer, Monsieur le Ministre, de notre attachement à votre service.



De droite à gauche : MM. Jamet, Leclercq, Chapon, Mayer, Winter

OROP-

Discours de M. Joël LE THEULE.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir demandé de clôturer votre assemblée générale ; j'ai été très sensible à cette invitation et c'est avec plaisir que je suis ce soir parmi vous.

Cette rencontre me donne ainsi l'occasion de rendre hommage à votre association et à travers elle à l'ensemble des ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Les ingénieurs des Ponts, j'ai appris à les connaître très tôt, en tant qu'élu d'abord, et je dois dire que j'ai apprécié leur travail, leur technique, leur efficacité, leur volonté de coopérer, leur sens du service public. Je les ai retrouvés en tant que responsable du Ministère des Transports, ministère utilisateur privilégié du grand corps interministériel qu'est ce corps des ingénieurs des ponts et chaussées, interlocuteur privilégié aussi de ceux de ces ingénieurs qui ont choisi pour exercer leur métier les secteurs privés et parapublics, et ils sont nombreux, vous l'avez rappelé M. le Président.

C'est dire combien j'ai conscience du rôle des ingénieurs des ponts et chaussées dans la Nation, qu'ils soient fonctionnaires, directeurs, chefs de service ou ingénieurs de différents ministères, ou qu'ils occupent des responsabilités importantes, souvent de direction, dans les entreprises ou les sociétés parapubliques.

Né sous Louis XV en même temps que son école en 1747, l'ingénieur des ponts et chaussées a toujours su s'adapter aux évolutions du monde et aux révolutions de la technique.

Nous vivons aujourd'hui une époque de mutation accélérée, passionnante et inquiétante tout à la fois, où les équilibres peuvent se rompre et, où les problèmes s'internationalisent (la crise du pétrole en est le meilleur révélateur).

Plus que jamais un pays comme la France, a besoin d'hommes pour l'aider à rester en tête des nations pour son niveau de vie et plus généralement pour la qualité de sa vie. L'ingé-

nier des ponts et chaussées a ici un rôle essentiel à jouer, et je ne doute pas qu'il puisse l'assumer. Les préoccupations que vous venez d'exprimer M. le Président, votre souci d'adaptation au monde moderne et d'ouvertures aux réformes engagées sont autant d'assurances données.

Je veux en premier lieu, revenir sur les points que vous avez placés au premier rang de vos préoccupations, et sur lesquels vous me demandez mon avis : la formation et la mobilité.

Vous êtes d'abord des ingénieurs, et responsables au sein du gouvernement de la qualité technique de ce que vous réalisez, ou de ce que vous produisez, j'insisterai avec vous sur la nécessité de la meilleure formation technique.

Je parlais à l'instant de la compétition internationale dans laquelle nous vivons, la France en sortira vainqueur, et il le faut, si elle sait se placer à la pointe du progrès technique.

L'expansion d'un pays comme la France, dépendant de l'étranger pour l'énergie et beaucoup de matières premières, est nécessairement fonction de sa capacité à vendre à l'étranger pour équilibrer la balance commerciale. Les pays riches, et la France en particulier, sont mal placés dans la compétition du fait des salaires élevés. Il leur faut compenser ce handicap (dont il faut par ailleurs se réjouir), en étant toujours à la tête du progrès, en adoptant des technologies toujours plus modernes et toujours renouvelées.

Les entreprises françaises se trouvent devant l'obligation de fabriquer de plus en plus des produits susceptibles d'être vendus à l'étranger, parce qu'ils seront compétitifs, mais aussi parce qu'ils auront fait la preuve de leur efficacité sur le marché intérieur, assise nécessaire à toute action d'exportation. Le succès de ces entreprises dans les secteurs où vous travaillez dépend de ceux d'entre vous qui les gèrent, mais aussi de ceux qui dans l'administration auront contribué à développer les champs d'expérience des techniques nouvelles.

Il s'agit souvent pour la France de vendre de la matière grise ; un de ses atouts réside bien alors dans la qualité de ses ingénieurs.

J'ai eu l'occasion à diverses reprises dans le secteur des transports dont j'ai la charge de mesurer les efforts qui nous restent à accomplir : chacun d'entre vous qu'il travaille dans le privé, le parapublic ou l'administration doit participer à cet effort collectif et je crois utile de vous demander d'avoir constamment cette préoccupation à l'esprit.

Je sais que vous avez d'ores et déjà constitué une commission de réflexion sur l'exportation dans le bâtiment et de travaux publics. Je vous invite à poursuivre et élargir votre réflexion.

Que ce soit dans le secteur des travaux publics ou dans celui des matériels de transport pour me limiter au domaine qui est le mien, nous avons pu disposer d'un acquis technique important qui a fait de la France le premier pays du béton précontraint, un des pays les plus en avance dans la construction métallique, le pays qui construit le T.G.V.

Certaines réussites techniques montrent aussi qu'il ne suffit plus de produire des objets même les plus avancés pour les vendre ; il faut également qu'ils répondent aux besoins d'un marché et qu'ils y soient compétitifs.

Dans le même ordre d'idée se pose le problème des normes qui sont souvent pour vous des règles intangibles mais qui excessives ou mal adaptées nous posent des problèmes sans nous aider pour l'exportation. Je reviendrai sur ce point.

Je voudrais également insister sur un autre point de votre formation : ingénieurs vous devez de plus en plus être des **économistes**. Les chefs d'entreprise ou de bureau d'études parmi vous en ont bien conscience. Les responsables de l'administration doivent s'en convaincre aussi.

L'action du gouvernement, c'est vrai en particulier dans le transport, tend à dégager les entreprises des contraintes inutiles et à inciter à la concurrence dans des conditions où les initiatives, l'innovation, l'imagination, la combativité, aussi, pourront se développer et aider au progrès.

Chaque directeur régional ou départemental de l'Équipement par exemple doit pouvoir aborder valablement les problèmes économiques de sa région ou de son département, les situer dans un contexte plus global, et mesurer l'impact de certaines de ses décisions sur le secteur productif.

Il n'est pas **indifférent pour l'emploi dans notre pays qu'un dossier d'appel d'offres soit présenté de telle ou telle manière** avec telle ou telle norme, pour que l'adoption d'une solution technique encore expérimentale fasse l'objet d'un examen bienveillant.

Cette formation technique ou économique s'acquiert à l'école d'abord, mais se perfectionne sans cesse sur le tas et par une mise à jour permanente, à travers la formation continue et aussi au contact, vous avez raison de le dire, de chercheurs, et j'ajouterai volontiers d'universitaires.

Je fais partie des personnes qui pensent que le premier poste à la sortie de l'école doit être un poste sur le terrain où la technique acquise théoriquement doit s'affiner au contact des réalités technique, économique, politique.

Je suis favorable au stage dans les entreprises en France ou à l'étranger.

Je pense comme vous qu'il faut encourager la mobilité à condition que le temps passé dans chaque poste soit suffisant pour que le service accompli soit réel et que l'ingénieur y acquiert un complément d'expérience effectif.

Il est facile de passer du secteur public au secteur privé, le retour est plus difficile. Or la fonction publique ne peut que bénéficier de l'affectation d'anciens responsables d'entreprise de qualité, à des postes importants de l'administration. Il s'agit là d'un problème réel où l'État et le pays auraient tout à gagner.

Techniciens, économistes. Pourquoi faire ? diront certains ingénieurs des ponts et chaussées ; notre métier premier, dans l'administration ou dans le privé est de réaliser des infrastructures.

C'est le **problème de l'activité du B.T.P. dans l'avenir** qui est posé. Certaines fédérations professionnelles s'inquiètent. Je pense d'abord qu'il ne faut pas se bercer d'illusions, il ne faut pas non plus sombrer dans le pessimisme !

C'est l'outil de production qui doit s'adapter à la demande et non l'inverse. S'agissant de réaliser des infrastructures de transport par exemple, il s'agit de répondre à des besoins plus que de donner du travail à des entreprises.

J'ai constaté en prenant mes fonctions à la tête du Ministère des Transports que les différents programmes annoncés étaient de nature à épuiser la totalité des budgets jusqu'en 85 pratiquement. Il est illusoire de penser que la France pourra se payer la réalisation de tous les projets qui sont dans les cartons, même s'ils sont défendus habilement. **Ils finissent par créer un besoin, mais un besoin artificiel qui n'a pas de racines économiques évidentes.**

La France avait jusqu'ici un retard important à rattraper, je pense en particulier aux grandes liaisons routières. Elle est



MM. le Theule et Mayet

OROP

actuellement le second constructeur d'autoroutes du monde après les États-Unis, et dans trois ans elle disposera d'un réseau de liaisons modernes (autoroutes et liaisons rapides à deux fois deux voies) qui sera pratiquement équivalent à celui de la République Fédérale d'Allemagne, et dépassera celui des autres pays d'Europe.

Aujourd'hui, j'ai le sentiment que nous sommes arrivés à un tournant où les projets d'infrastructures doivent être étudiés dans un souci d'économie, où la complémentarité des différents modes de transport doit être soulignée en évitant notamment des double-emplois, où la compétition pour la localisation des infrastructures devra progressivement céder le pas à des préoccupations de gestion et d'exploitation.

Je voudrais revenir sur le souci d'économie en particulier dans le domaine routier. Les discussions que j'ai pu avoir avec tel ou tel d'entre vous, ma visite au cours de l'été au SETRA, l'examen de quelques projets routiers me montrent qu'un effort important reste à faire dans ce domaine. **Je ne vous aurais pas dit cela si je n'avais pas ce matin même stoppé un dossier prêt à être déclaré d'utilité publique tellement le projet est démesuré.** Je me propose de demander au Directeur des Routes de revoir les normes utilisées actuellement ; il ne s'agit pas de sacrifier les préoccupations de sécurité, bien au contraire ; mon sentiment est en effet que les deux choses sont tout à fait conciliables.

La création du ministère des transports, responsable non seulement des infrastructures et de la circulation mais aussi de l'exploitation des moyens de transport doit aider à dégager les meilleures solutions.

Il nous faut poursuivre l'équipement du pays, mais en prenant bien conscience que la France a rattrapé son retard ; il se peut que nous arrivions prochainement à un palier ; il faut

en tenir compte et je serais heureux, M. le Président, de pouvoir connaître le moment venu le résultat de votre réflexion sur l'avenir du B.T.P à l'horizon 85-90. Je crois personnellement à l'avenir du B.T.P.

Cette réflexion doit certainement être engagée en pensant que les transports sont appelés à évoluer de façon déterminante dans les années à venir. Que deviendront-ils avec l'accroissement des difficultés d'approvisionnement en énergie, s'il faut payer le carburant plus cher ? Qu'arrivera-t-il pour les autres modes si le transport aérien se développe dans des conditions qui permettront de réduire le prix du billet de façon substantielle dans un trajet vers l'Amérique, au point d'obliger les lignes intérieures à consentir par analogie des baisses de prix susceptibles de mettre en cause éventuellement l'utilisation du fer ou de la route ! (Déjà on prévoit que le prix du billet d'avion entre Paris et Nice se situera dans 5 ans entre les prix des billets de chemin de fer de 1^{ère} et 2^e classe).

C'est bien la concurrence qu'il faut organiser pour tirer le meilleur profit des possibilités techniques et économiques et ne réaliser des infrastructures qu'en fonction de l'utilisation qu'il pourra en être faite par les moyens de transport de demain.

Je reste cependant convaincu que les besoins en infrastructures subsisteront :

— à l'étranger d'abord, et sur ce point mon propos ne rejoint pas le vôtre. Je pense qu'une part toujours plus importante de l'activité des travaux publics doit s'exercer à l'étranger. Les pays pauvres sont appelés à évoluer, les transports y seront comme chez nous un outil essentiel d'expansion, qu'il faudra développer en faisant appel à des

techniques éprouvées, à des ingénieurs confirmés. Pourquoi ne viendraient-ils pas de France ?

— **en France aussi** : en matière routière par exemple, indépendamment des grandes liaisons que nécessiteront l'évolution de l'économie et l'aménagement du territoire, il faut certainement investir pour accroître la sécurité, et répondre aux désirs des Français de voir améliorer leur qualité de vie. Je pense par exemple au désir de quiétude dans les villes et villages, ce qui suppose l'élimination d'un trafic de transit qui n'a rien à y faire.

Ce propos n'est pas un propos de circonstance : 360 MF viennent d'être dégagés pour soutenir l'activité des travaux publics en matière routière. Je les ai affectés pour une large part à des opérations de sécurité et à l'amélioration de la circulation dans des agglomérations.

Je souligne enfin que pour satisfaire les besoins routiers dont je viens de dire qu'ils restent importants, le projet de budget pour 1980 prévoit pour les routes une progression des autorisations de programme de 15 % par rapport à 1979.

Ceci m'amène à revenir sur un point que vous avez souligné, **votre volonté de dialogue** en particulier **avec des hommes politiques responsables**. Ce point est essentiel. Notre siècle a vu triompher la technique. Les savants, les chercheurs, les ingénieurs peuvent être fiers de leurs oeuvres. Mais voilà que tout à coup le monde s'inquiète, et qu'eux-mêmes s'interrogent.

Les gens sont demandeurs par exemple d'énergie, l'ingénieur leur apporte la centrale nucléaire, il se fait volontiers regarder comme un malpropre. Il est arrivé à créer l'avion supersonique qui permet de gagner un temps précieux, l'engin est bruyant certains crient au scandale. Ceux d'entre vous qui construisent des autoroutes et des déviations de routes à la fois, demandées par ailleurs à cor et à cri, savent qu'il leur faut maintenant faire face aux Comités de Défense qui se constituent inévitablement. Paradoxalement les gens appellent la technique et la rejettent tout à la fois. (et quelquefois certains ingénieurs prennent la tête de ces comités de défense...)

Nous sommes dans l'irrationnel, et l'ingénieur formé dans le rationnel est désarmé. Les problèmes qu'il doit traiter sont finalement plus humains que techniques. Il n'a pas été toujours préparé pour les résoudre, mais il s'agit plus d'un problème de tempérament que de préparation.

En fait, il doit rester technicien et s'attacher à bien conseiller le responsable politique à qui appartient la décision.

L'ingénieur, l'administrateur que vous êtes doit accepter l'autorité de l'élu ; je pense que c'est le cas et si parfois cela n'est pas, il faut accepter les règles démocratiques. Je ne voudrais pas escamoter ce point délicat : un énorme effort d'explication, de compréhension demeure à accomplir face aux collectivités locales.

Un projet de loi portant réforme des collectivités locales est, vous le savez, en cours de discussion devant le Parlement ; j'espère que son adoption vous permettra de jouer pleinement votre rôle de conseil auprès d'elles.

Il faut conserver l'unité des Services de l'Équipement. M. d'Ornano est d'accord avec moi.

En ce qui concerne les **rémunérations accessoires**, je puis vous indiquer que le gouvernement arrêtera prochainement les principes d'une réforme à l'élaboration de laquelle vous avez été associés et que prépare M. d'Ornano et qui, je le pense, correspondra à vos objectifs, puisque vous êtes d'accord sur le fait que la rémunération ne puisse être liée à la prestation fournie directement.

Ces derniers propos s'adressent notamment aux ingénieurs des directions de l'équipement qui, je le rappelais au mois de mai dernier devant leurs directeurs sont en particulier les services extérieurs du ministère des Transports.

Telles sont les quelques réflexions que je souhaitais développer ce soir devant vous.

Ingénieur, c'est votre vocation première et elle doit être maintenue.

Économiste il faut que vous le soyez de plus en plus.

Enfin, vous devez être des hommes de conseil et de dialogue sachant écouter les autres pour mieux concevoir les propositions techniques susceptibles de répondre aux besoins des Français.

Il appartient à chacun d'exercer complètement ses responsabilités en permettant aux autres d'exercer les leurs. A travers vos propos, Monsieur le Président, à travers ceux de votre Corps que je vois à l'ouvrage, je perçois fort bien le rôle que joue l'ingénieur des ponts et chaussées, pour le bien de la France.

L'avenir d'un pays ne dépend-il pas de la qualité de ses hommes ?

éditorial



Jean-Pierre Prouteau
Secrétaire d'Etat auprès
du Ministre de l'Industrie.

"Le nouvel état du monde", comme l'a défini le Président de la République, s'est imposé avec force et soudaineté. Le renchérissement du prix de l'énergie, et plus généralement des matières premières, la concurrence industrielle des pays où les coûts de production sont faibles, l'apparition dans le monde occidental de valeurs sociales plus sensibles à la qualité de la vie ont bouleversé les conditions du développement économique.

La France, dépendante de l'étranger pour ses approvisionnements en ressources naturelles et dont l'industrialisation est au fond plus récente que celle des pays développés comparables, a été particulièrement touchée par cette triple évolution. Notre industrie, source des quatre cinquièmes de nos exportations, doit se transformer pour faire face à ce nouvel environnement. Cela exige une véritable mobilisation de tous les agents économiques.

Aussi je me réjouis de voir les Ingénieurs des Ponts et Chaussées, traditionnellement tournés vers la réalisation et l'exploitation d'infrastructures, s'intéresser aujourd'hui à la création et à l'implantation d'entreprises industrielles.

Ils ont, à l'évidence, un rôle spécifique à jouer pour le succès du redéploiement de notre industrie. La qualité et le coût des transports, en premier lieu, secteur où, de par l'histoire, ils occupent une place essentielle, est un des facteurs du dynamisme et de la compétitivité de notre économie. Mais surtout leurs missions d'aménageurs les conduisent à orienter la localisation des activités depuis les études de planification, avec l'élaboration des schémas

directeurs et des plans d'occupation des sols, jusqu'à l'autorisation des constructions et la gestion des grandes opérations : villes nouvelles, rénovation, réhabilitation, zones industrielles, etc...

En ce domaine, les conceptions ont évolué depuis quelques années. On perçoit mieux les inconvénients d'une séparation trop marquée entre lieux d'habitation et zones d'activité ; on se soucie davantage de l'animation économique du tissu urbain qui concerne tout autant la petite industrie et l'artisanat que les commerces. Ce problème est particulièrement aigu dans les villes anciennes, dont les quartiers ont tendance à se spécialiser soit dans les fonctions tertiaires, soit dans les fonctions résidentielles et à se vider de toute activité de production.

Cette approche nouvelle n'est pas seulement justifiée par des considérations d'aménagement de l'espace. Elle rejoint l'impératif industriel de notre pays. Susciter les créations d'entreprises, favoriser le développement des PME est vital pour le renouvellement de notre industrie et l'emploi de demain. Dans ce domaine aussi, tout en laissant aux chefs d'entreprises leur entière responsabilité, l'administration a un rôle à jouer pour inciter, pour aider.

Le Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées a su, dans le passé, faire la preuve de ses capacités d'adaptation. Je suis sûr qu'il parviendra à intégrer dans son action ce nouvel ordre de préoccupations et de priorités.

Jean-Pierre PROUTEAU

Maintien d'activités en zone de rénovation urbaine

par François PARFAIT

Ingénieur Général des Ponts et Chaussées

Directeur Général de la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire

Les possibilités d'intervention des collectivités publiques dans les centres anciens et les quartiers existants ont successivement procédé de l'ordonnance de 1958 sur la rénovation urbaine, de la loi Malraux de 1962 sur la restauration immobilière et de la loi Vivien de 1970 sur la résorption de l'habitat insalubre.

Je parle au passé parce que si ces textes n'ont pas encore été abrogés, la circulaire du 3 mars 1977 en a bloqué l'application par une nouvelle définition des objectifs prioritaires de l'Etat et des conditions de son intervention financière.

Si le motif principal de l'intervention publique fut initialement la suppression des taudis, les Collectivités Locales utilisèrent rapidement ces procédures pour restructurer et revitaliser leurs centres, c'est-à-dire leur permettre de répondre à une demande nouvelle en matière d'activités tertiaires et de commerces et d'éviter ainsi une dispersion anarchique et périphérique.

Elles purent ainsi, dans la période d'expansion économique des années 60, s'insérer dans la politique gouvernementale d'aménagement du territoire et doter les principales villes et métropoles régionales de centres directionnels modernes et conçus à la mesure du contexte international. Ainsi la Part-Dieu à Lyon, Mériadeck à Bordeaux, le Colombier à Rennes ou, à une échelle moins vaste, le Polygone à Montpellier, Saint-Georges à Toulouse et le quartier de l'Hôtel-de-Ville à Lille.

Mais, bien entendu, sauf à l'intérieur des secteurs sauvegardés définis par la loi Malraux pour permettre la restauration des immeubles d'intérêt historique, il est évident que ces opérations n'avaient pas pour objet de maintenir des activités anciennes considérées au contraire, en règle générale, comme inadaptées aux nouveaux modes de production ou de distribution : leurs occupants furent donc évincés et indemni-

sés, sauf dans le cas où la valeur des immeubles et des fonds de commerce traduisaient l'existence d'activités vigoureuses qu'il convenait de maintenir dans le centre nouveau.

C'est alors qu'il y a quelques années des raisons sociologiques, politiques ou budgétaires, dont l'analyse n'est pas de mon propos, devaient conduire le Gouvernement à retenir les orientations du rapport de M. Simon Nora sur l'amélioration de l'habitat ancien.

Désormais, à la suite d'un mouvement brutal, même trop brutal, de balancier il convenait de ne plus parler que de réhabilitation systématique et de petites opérations limitées dans le temps : il est évident que cette conception nouvelle de l'aménagement des quartiers urbains existants réduite essentiellement à des opérations d'amélioration de l'habitat ne pouvait avoir pour objectif — et ne permettait plus — de créer des activités nouvelles dans des centres et quartiers existants. Il faut d'ailleurs reconnaître que la crise économique qui commençait alors ne mettait plus cette préoccupation au rang des premières priorités nationales.

Toutefois on aurait pu penser que cette politique de conservation du patrimoine ancien engloberait également le maintien des activités économiques existantes : de toute évidence au moment où elle a été élaborée (décembre 1975), le maintien sur place des habitants des immeubles vétustes, la conservation du patrimoine bâti et du système des rues et des places constituaient pour l'Etat des objectifs encore plus prioritaires que le maintien ou le développement des emplois.

Tout au plus trouve-t-on deux allusions aux problèmes d'animation et d'équipement commercial des quartiers anciens dans la

circulaire de 1977 : l'une dans l'énumération des éléments subventionnables qui prévoit sous la rubrique "autres actions (que celles concernant les logements) d'aménagement d'utilité collective", l'aménagement de monuments ou d'immeubles de qualité aux fins d'animation urbaine, l'autre qui recommande pour sauvegarder la qualité de la vie "de donner aux monuments et bâtiments symboliques qui contribuent à donner à un quartier son caractère, une affectation permanente socialement appréciées : ..., centre commercial conçu comme lieu de rencontre".

C'est tout, et cela se comprend dans la mesure où la réflexion engagée en mai 1975 n'avait pour objet que de définir les voies et moyens d'une nouvelle politique de l'habitat ancien : pour ce motif, ni la Direction du Commerce intérieur, ni celle de l'Artisanat, ni le Délégué à la petite et moyenne industrie n'ont été appelés à faire partie du Comité Directeur du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU).

Cependant les difficultés des Collectivités Locales et de leurs opérateurs ont rapidement mis en évidence qu'il était incohérent d'intervenir pour réhabiliter des logements, aménager des rues piétonnes, restaurer des monuments historiques ou des bâtiments de qualité architecturale, construire des équipements publics, etc... sans avoir les moyens juridiques et financiers de rénover les activités économiques et les locaux qui les abritent.

Peu à peu apparaissait la notion qu'assurer l'équilibre sociologique d'un quartier ne consistait pas seulement à y garder, avec sa diversité, une population qui y avait son bien-être et ses habitudes mais comportait aussi l'obligation d'y maintenir les relations et liaisons entre l'habitat et les multiples activités commerciales, artisanales et même industrielles qui en assuraient l'indispensable contrepoids.

Un véritable intérêt public nouveau se révélait ainsi et, par conséquent, une véritable politique de rénovation urbaine devait se donner pour objectif non seulement d'éviter de détruire les activités existantes, mais encore et surtout d'aider efficacement à rester toutes celles qui se montraient indispensables au centre d'échanges et d'animation que constitue la ville, toutes celles qui pouvaient continuer à coexister avec les logements dans des conditions techniques et économiques acceptables.

Allant plus loin, les actions d'aménagement devaient permettre de créer dans la ville même, et pour les gens qui continueraient d'y habiter, les structures d'accueil pour de nouvelles activités.

C'est la raison pour laquelle je m'étais permis, me faisant l'interprète des collectivités

alors et on peut maintenant commencer à en conclure que les problèmes à résoudre pour définir ce que pourrait être, dans la conjoncture actuelle, une sorte "d'aide personnalisée à l'emploi", sont nombreux et de nature différente.

Pour ma part j'en distinguerai quatre principaux :

1. Sur le plan de l'urbanisme, les planificateurs doivent admettre que la conception d'une séparation des fonctions dans un tissu urbain existant (et sans doute aussi dans un tissu nouveau) doit être, sinon abandonnée, du moins fondamentalement amendée pour permettre la coexistence de fonctions différentes sinon même antagonistes. Une grande partie de la réglementation de l'urbanisme et de l'environnement

ment, de possibilités d'aménagement des bâtiments, de disponibilités en énergie, etc... sans parler des possibilités d'adaptation et d'extension.

4. Obligatoirement coûteux pour toutes ces raisons, les travaux de rénovation des locaux entraînent des surcoûts et des augmentations de loyers et de charges qui ne peuvent être supportés par les propriétaires et les occupants qu'avec le concours de subventions ou de financements appropriés.

En dépit de points de vue obligatoirement contradictoires, la réflexion semble désormais bien engagée autour de ces quatre thèmes.

Elle a abouti tout d'abord à mettre en évidence que les études préalables et les étu-

Parfait François, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées

Né à Paris, le 16 septembre 1922.

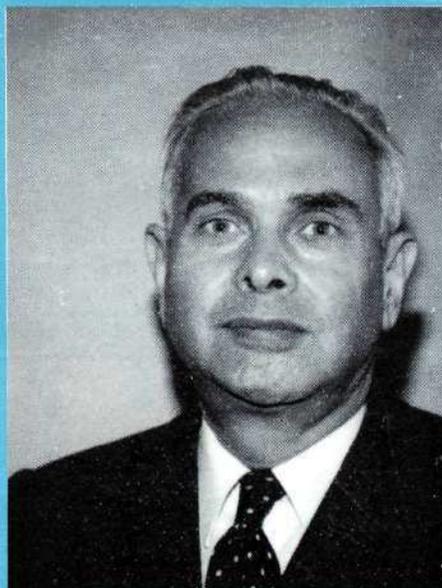
Carrière :

1948-1956 : **Ingénieur des Ponts et Chaussées à Rouen**

1956 : **Directeur Technique**

1961 : **Directeur Général Adjoint, et depuis 1967, Directeur Général de la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire.**

Président d'Honneur du BETURE - Administrateur des Sociétés SEREQUIP, SCETAUROUTE et SCETECAL Vice-Président (1969-1978), puis Administrateur de la Fédération nationale des Sociétés d'Économie Mixte



Vice-Président de l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux et de la Confédération Française pour l'Habitation et l'Urbanisme

Président du Comité permanent de la Rénovation Urbaine de la FIHUAT
Président (1967-1971) du Comité Technique de l'Union Internationale des Villes

Décorations :

Officier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole

Membre :

Ingénieurs civils de France

Adresse : 4, place Raoul Dautry - 75015 PARIS.

concedantes et de leurs opérateurs, d'attirer l'attention de M. Barrot, alors Ministre du Commerce et de l'Artisanat et de M. Proust, Secrétaire d'Etat à la Petite et Moyenne Industrie, sur la nécessité de rechercher les moyens de mener de pair la réhabilitation des logements et la revitalisation des activités économiques des quartiers anciens.

Leur accord fut immédiat, sous la seule réserve qu'il ne pouvait être question de préserver pour préserver et que cette nouvelle préoccupation légitime ne pouvait se concevoir que comme l'un des éléments de qualité de la vie d'une politique de rénovation urbaine bien adaptée aux besoins de l'époque.

Les premières études, appuyées sur des chantiers expérimentaux, démarrèrent

doit être revue dans cette perspective.

2. On ne peut raisonnablement envisager de maintenir ou de créer que des activités appropriées aux conditions de fonctionnement des centres urbains : c'est au premier chef un problème de marché où entrent en jeu la concurrence des autres formes de production ou de distribution et les caractéristiques de la population qui y réside et de celle qui y travaille.

3. Maintien ou création en centre ville ne peuvent se concevoir que dans la mesure où les "commodités" offertes par les centres rénovés sont équivalentes à celles offertes par la périphérie en matière d'accès de la clientèle, de desserte, de stationne-

ment de réalisation des programmes d'action d'aménagement dans les centres et quartiers existants — études réglementairement subventionnées à 50 % par les Fonds d'Aménagement Urbain — devraient comporter systématiquement un volet spécial "activités économiques" en insistant sur le caractère "d'intérêt public évident pour le fonctionnement du quartier" ainsi que sur "l'utilité sociale" des dites activités.

On peut espérer que les Groupes Administratifs départementaux et le FAU acceptent d'accorder la subvention de l'Etat à ce type d'études dans la mesure où les organismes d'études seront capables de mettre au point une méthodologie adaptée et disposeront des personnels compétents.

Mais encore faudra-t-il que leurs propositions aboutissent à décrire avec précision

les coûts, les surcoûts, les procédures et les modes de financement, et c'est là que les difficultés se multiplient : les systèmes d'aide actuels sont inadaptés : la taxe additionnelle au droit au bail perçue par l'ANAH devrait être étendue aux baux commerciaux afin que les subventions de cet organisme puissent être accordées — avec des critères nouveaux à définir complètement — pour la réhabilitation des locaux commerciaux ou artisanaux, ainsi que pour l'amélioration de leur desserte et de leur équipement.

De plus, il devrait être admis que l'obtention de la subvention ouvrirait droit aux prêts complémentaires du FDES.

Il faudrait aussi que des aides spécifiques aux travaux à exécuter, soit dans les locaux artisanaux ou industriels, soit dans les logements avoisinants, permettent de remédier aux nuisances apportées par les activités maintenues et rénovées.

Il conviendrait enfin de permettre aux collectivités locales, aux établissements consulaires et aux opérateurs publics de se rendre maître des locaux vacants, soit par achat des murs, soit par bail avec possibilité de sous-location.

Dans cet esprit, le FAU a récemment admis de subventionner les acquisitions et les aménagements réalisés par les collectivités locales pour favoriser l'installation ou le développement de petits commerces (moins de 5 salariés) ou d'artisans proprement dits (moins de 10 salariés) si la commune démontre que cette action est d'un intérêt public évident pour le fonctionnement du quartier eu égard à l'utilité sociale des activités implantées et à leur inaptitude à autofinancer complètement leur installation.

Il s'agit là d'une première mesure intéressante sans doute mais qui devra être complétée notamment par l'octroi de prêts bonifiés du FNAFU à moyen terme ainsi que par des mesures propres à permettre aux Chambres de Commerce et aux Chambres des Métiers qui ont déjà la capacité d'intervenir en vertu des dispositions de la loi d'orientation commerciale de bénéficier des mêmes dispositions.

Il conviendrait enfin que les possibilités d'intervention soient étendues aux locaux industriels devenus vacants et susceptibles de convenir, après aménagement, à l'installation de nouvelles activités.

Voilà très rapidement esquissé l'état des préoccupations et des réflexions concordantes des Services de l'Etat, des Collectivités Locales et de leurs opérateurs.

La complexité des procédures, les contraintes inhérentes à l'évolution des modes de production et de distribution, ainsi que les projets de loi relatifs au développement des responsabilités des collectivités locales et à la décentralisation de l'urbanisme ne facilitent pas leur tâche.

Mais, à titre de remarque et en guise de conclusion, on peut dire que la France n'est pas seule à découvrir que le maintien des emplois dans les centres anciens doit être rangé au même rang que la qualité du cadre de vie et les conditions de vie des ménages modestes dans les objectifs prioritaires de rénovation urbaine. Tous les pays européens en prennent progressivement conscience, ... sans pour autant avoir mieux appréhendé et a fortiori mieux résolu les problèmes posés.

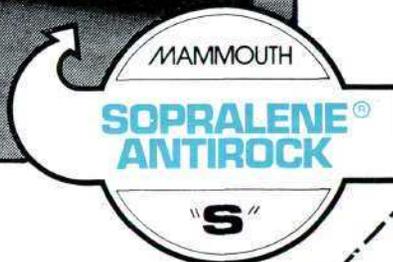
La Fédération Internationale de l'Habitation, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a récemment attiré l'attention de ses membres sur leur importance. Le Comité de l'Habitat de l'ONU à Genève va lui aussi s'en saisir. Emettons donc l'espoir que de ce faisceau de réflexions nationales et internationales sortira une politique claire et efficace dont la définition est maintenant indispensable pour l'avenir de nos cités.

ÉTANCHÉITÉ

SPECIAL PONTS OUVRAGES D'ART



B.P. 121
STRASBOURG CEDEX 67025
Téléphone (88) 39.99.45
Télex 890 307 F



Je désire sans engagement,
une documentation SOPREMA
sur le produit ANTIROCK «S»
Nom : _____
Adresse : _____

L'aide à la création d'entreprises en France

par *Patrick Jeanjean*
Ingénieur des Ponts et Chaussées

La crise économique a fait redécouvrir les mérites de l'entreprise. Au XIX^e siècle, les conditions du travail industriel avaient suscité une vision négative de l'entreprise comme lieu d'exploitation de la main-d'œuvre et d'affrontement entre des intérêts antagonistes. Cette conception avait fini par marquer, dans l'échelle des valeurs sociales, les aspects positifs du rôle de l'entreprise, source d'emplois et de richesses.

Ces derniers ont été remis en honneur par les difficultés que connaît l'économie française depuis 1974. L'augmentation spectaculaire du nombre des faillites qui en est résultée, la nécessité de redéployer notre industrie ont conduit à se pencher sur la biologie du tissu économique et sur les conditions de son renouvellement.

La natalité d'entreprises nouvelles est plus faible en France que dans les pays les plus développés. Pourtant, créer des entreprises

est une nécessité économique pour remplacer celles qui disparaissent, susciter des activités nouvelles, rajeunir notre industrie. L'emploi de demain en dépend.

La création d'entreprises est aussi une nécessité sociale. Par delà sa contribution évidente à la richesse nationale, elle constitue en effet un moyen privilégié d'accomplissement pour l'homme qui entreprend, et, en cas de succès, la voie d'une promotion sociale. L'esprit d'entreprise est le ressort fondamental de notre civilisation occidentale et sa perte, à terme, serait lourde de conséquences.

C'est pourquoi, progressivement depuis quelques années, une politique de la création d'entreprises s'est mise en place en France. Créer une entreprise dans notre système économique relève de l'initiative privée, mais il est du devoir des pouvoirs publics de promouvoir cette tâche et de la faciliter.

1. Informer et simplifier

Les circonstances actuelles ne paraissent guère favorables à la création d'entreprises. La crise économique met en évidence, quotidiennement dans la presse, les difficultés de nombreuses sociétés. Elle rend l'avenir moins prévisible, moins assuré. Elle incite à privilégier les valeurs de sécurité, à refuser le risque.

Le problème est donc d'abord une affaire de vocations. Créer une entreprise est certes difficile. Il y faut une idée, un marché, beaucoup d'obstination et, probablement, pas mal d'inconscience. Mais aujourd'hui, c'est possible et cela reste une aventure exaltante, des milliers de chefs d'entreprises le démontrent chaque année.

Pour susciter et encourager les vocations, il

est d'abord nécessaire d'informer. Informer les Français pour qu'ils perçoivent la nécessité économique, l'importance sociale, les possibilités de la création d'entreprises. Informer le créateur potentiel pour l'encourager, puis l'aider dans ses démarches, et informer son entourage pour qu'il l'appuie. Informer enfin les pouvoirs publics pour qu'ils facilitent la création.

Ces missions sont celles de l'Agence Nationale pour la Création d'Entreprises qui vient d'être installée. Administrée par des entrepreneurs ayant fait la preuve de leur dynamisme, elle orientera celui qui veut créer son affaire vers les personnes et les organismes les plus aptes à l'aider et s'efforcera de promouvoir l'idée de création d'entreprises en France, notamment en organisant chaque année un salon et un concours.

Mais qui veut se lancer doit aussi trouver, à sa portée, soutien et conseil. C'est pourquoi, depuis 1976, les chambres de commerce et d'industrie ont ouvert, sous le nom de "guichet unique", des services spécialisés pour l'accueillir, l'aider dans la mise au point de son projet et dans ses démarches, l'orienter le cas échéant vers des conseillers spécialisés.

L'Etat pour sa part doit s'efforcer constamment de faciliter la tâche du créateur en simplifiant les démarches qu'il a à entreprendre. Une expérience est en cours à Blois et à Tours pour regrouper en un lieu unique les formalités nécessaires à l'immatriculation d'une entreprise nouvelle et fusionner les documents à remplir. D'autres mesures sont en préparation pour diminuer le coût d'une création, et initier aux obligations auxquelles sera astreinte la nouvelle entreprise.

2. Les aides financières

Mais il ne suffit pas de lever des obstacles psychologiques ou administratifs.

La création d'une entreprise nouvelle exige une mise de fonds initiale, parfois importante, qu'il est souvent difficile de réunir.

L'engagement personnel du créateur est certes indispensable — c'est le témoignage de sa propre confiance en son projet et la condition de son autonomie de décision — mais, en général, il ne suffit pas, et des financements complémentaires sont indispensables. Leur collecte se heurte à la circonspection inévitable des partenaires financiers habituels de l'entreprise face aux risques inhérents à une opération nouvelle.

La réussite d'une entreprise bénéficie directement ou indirectement à l'ensemble de la collectivité. Celle-ci se trouve donc être un associé de fait de l'entreprise, et il est donc normal qu'elle ne se comporte pas de manière totalement passive et qu'elle accepte de participer financièrement à des opérations prometteuses, mais dont le caractère incertain compromet la réalisation.

Aussi a-t-il été donné aux Etablissements Publics Régionaux la possibilité d'accorder une prime forfaitaire pour la création d'une entreprise industrielle limitée à 50 000 ou 80 000 F selon la localisation. Toutes les régions ont instauré un tel mécanisme dont, en 1978, ont bénéficié plus du tiers des créations industrielles.

Cette prime s'ajoute naturellement à celles auxquelles peut prétendre l'entreprise en raison de la localisation qu'elle choisit et qui répondent à des préoccupations d'aménagement du territoire (primes de la DATAR, Fonds spécial d'Adaptation Industriel, etc).

D'autres dispositions ont été adoptées en faveur des institutions financières pour compenser le risque exceptionnel que représente le financement d'une création d'entreprise : prime versée aux Sociétés de Développement Régional (égale à la moitié de chaque prise de participation dans une entreprise nouvelle), Fonds National de Garantie, abondé par l'Etat, pour cautionner partiellement les prêts bancaires consentis à des entreprises nouvelles.

L'artisan qui s'installe bénéficie également de financements privilégiés spécifiques : primes, prêts bonifiés, à taux particulièrement avantageux pour les jeunes.

Enfin, comme la situation financière d'une jeune entreprise reste souvent précaire

pendant les premières années de sa vie, des allègements fiscaux ont été consentis en sa faveur, notamment l'exonération pendant trois ans de l'impôt sur les sociétés pour la part des bénéfices qui est réinvestie dans l'entreprise.

Chacune de ces dispositions, prises isolément, a une portée limitée. Leur addition constitue cependant une aide non négligeable, surtout pour une entreprise qui accepte de s'installer dans une zone privilégiée au nom de l'aménagement du territoire. En raison de leur incidence sur les finances publiques, elles sont, pour la plupart, réservées aux entreprises industrielles ou artisanales. Il ne s'agit pas là d'une discrimination à l'encontre des autres secteurs de l'économie, bien évidemment indispensables à la prospérité nationale, mais d'un choix de priorités dans l'affectation de moyens budgétaires nécessairement limités, particulièrement dans la conjoncture actuelle.

3. Les relais de l'action publique

Si l'Etat peut clairement marquer ses choix, et favoriser la création d'entreprises dans la conduite de sa politique industrielle, fiscale, financière les moyens d'action dont ils disposent sont en définitive indirects. Il importe donc que les diverses institutions du pays prennent en compte cette nouvelle priorité et, chacune dans son domaine d'action propre, s'efforce de promouvoir la création d'entreprises.

Les instituts de formation l'ont compris les premiers. La majorité des créateurs d'entreprises sont des autodidactes, que leur expérience professionnelle n'a pas préparé à toutes les tâches multiples qui sont celles du chef d'entreprise. Des actions de formation spécifiques, reposant sur une pédagogie adaptée, s'avèrent donc particulièrement utiles et de nombreuses initiatives en ce sens se sont manifestées ces dernières années, émanant d'organismes variés,

publics ou privés, et s'adressant à divers publics, en formation initiale ou continue.

Les organismes financiers ont également un rôle à jouer. Soutenir de jeunes entreprises n'est pas seulement un argument commercial, c'est s'assurer une clientèle pour l'avenir. Aussi certaines banques commencent-elles à offrir des prêts d'installation avec des conditions particulières ; d'autres ont créé une Fondation spécifique ou organisent des concours qui permettent de primer des entreprises nouvelles remarquables.

Enfin, quoique que cela soit moins évident, les grands groupes industriels ont aussi un intérêt direct à soutenir la création d'entreprises. Ce soutien, en effet, peut constituer un élément d'une politique du personnel dans la mesure où la firme aide certains de ces cadres à se mettre à leur compte. Il participe à une politique intelligente de sous-traitance, car s'il est en général plus rentable pour un groupe industriel de sous-traiter certaines de ses fabrications, il est également important de s'assurer de la qualité et de la compétence de ses sous-traitants. Aider à la création d'entreprises nouvelles qui réemploient la main-d'œuvre libérée par certaines activités en récession constitue enfin un moyen efficace pour faciliter le redéploiement industriel de certains groupes. Ce dernier aspect a été perçu le premier et a donné lieu à des réalisations concrètes dans les charbonnages, la sidérurgie et la métallurgie, la chimie, l'industrie papetière, etc... Mais les autres raisons pour une grande société de favoriser la création d'entreprise commencent à être mieux comprises et à se traduire dans les faits : mise en place de fondations, contrats de sous-traitance, etc.

Il est trop tôt pour apprécier de façon précise et quantifiée l'incidence de ces actions, et plus généralement des aides publiques ou privées, à la création d'entreprises. Mais plus peut-être que par leur impact économique, elles sont importantes par l'évolution des esprits dont elles témoignent.

L'entreprise, surtout la grande entreprise, se préoccupe davantage des conséquences



P. Jeanjean

OROP

de ses décisions pour son environnement, social ou politique, et s'efforce de les rendre plus facilement acceptables. Le décideur politique, pour sa part, est plus attentif aux préoccupations et aux impératifs de l'entreprise. L'ensemble de la collectivité prend conscience de la valeur de notre industrie et de la nécessité d'assurer son développement. L'aide à la création est un

des aspects d'une véritable politique de l'entreprise privée, qui se met en place par touches successives, et concerne tout autant les conditions de fonctionnement interne des entreprises (libération des prix), que leur financement, leurs marchés (exportation), leur diversification (aides à l'innovation), etc. De son succès dépend notre avenir.

LA BATAILLE FAITES

**FAIRE LE POINT SUR CE PROBLEME
CRUCIAL D'AUJOURD'HUI.**

**APPROFONDIR LES ASPECTS QUI
VOUS CONCERNENT.**

**VOUS INFORMER POUR MIEUX
COMPRENDRE, ENSEIGNER, DECIDER.**

**RECEVEZ CHEZ VOUS GRATUITEMENT
L'INDEX DE DOCUMENTATION SUR
L'ENERGIE.**

Tout le monde en parle, mais personne ne sait exactement à quoi s'en tenir.

Pourtant, le problème de l'énergie existe et a fait, depuis des années, l'objet d'innombrables études, claires, simples, accessibles et répondant aux multiples questions posées par notre avenir énergétique.

D'abord, pourquoi l'énergie nous est-elle vraiment indispensable?

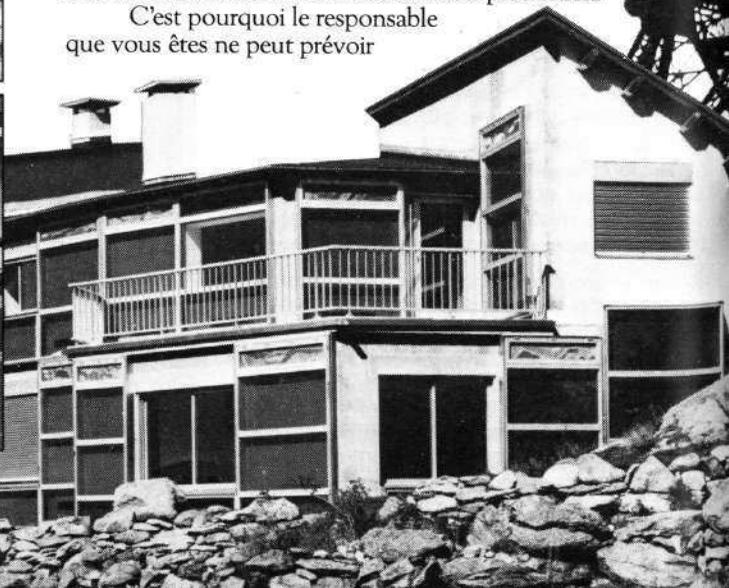
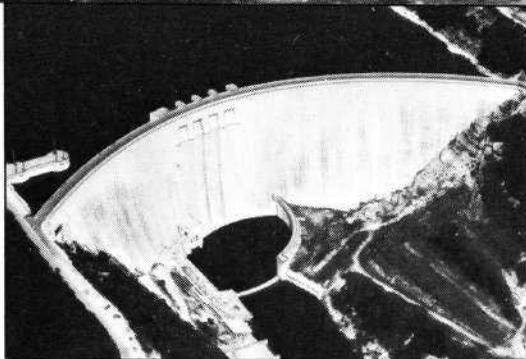
Quelle énergie, ou plutôt quelles énergies : pétrole, charbon, atome, soleil, etc.? Quelle est aujourd'hui l'évaluation des réserves disponibles?

Comment entreprendre l'exploitation et à quels coûts?

Où en sont les techniques nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles formes d'énergie?

Ces questions ne fournissent pas seulement les thèmes de débats pour la grande presse. Elles ont une influence directe sur tous les secteurs de la production.

C'est pourquoi le responsable que vous êtes ne peut prévoir



Les aides des grands groupes à la reconversion des activités

L'exemple de St-Gobain - Pont-à-Mousson

par Luc Gomart
Directeur de Saint-Gobain Promotion

Origine de la politique d'aide à la création d'activités

Les années de crise économique vécues depuis 1974 ont contraint la plupart des grands groupes français à accélérer le reclassement de leurs activités vers les secteurs les plus prometteurs et à pratiquer une politique de gestion plus rigoureuse, marquée par un intense effort d'amélioration de la productivité. Ces orientations, suivies dans un contexte de croissance mondiale médiocre, ont fait apparaître l'absolue nécessité d'importantes

Pont-à-Mousson n'a pas échappé à cette obligation et le nombre des emplois du Groupe en France a diminué de plusieurs milliers entre 1975 et 1979.

Pour atténuer les conséquences sociales souvent très lourdes de ces disparitions d'emplois, de nombreuses mesures ont bien entendu été prises : ouverture de possibilité de retraite anticipée, appuis financiers aux départs volontaires, aide au reclassement dans des sociétés extérieures, mutations internes etc...

Mais il a semblé au Groupe qu'il convenait d'aller plus loin : si les mesures évoquées peuvent en effet concourir à un dénouement favorable des situations individuelles, elles laissent entières, sur un plan collectif, les conséquences de la diminution d'activités entraînée par la fermeture d'usines ou les réductions d'effectifs ; et ceci peut affecter de manière grave des petites villes ou des régions déjà sérieusement touchées par le chômage.

Saint-Gobain-Pont-à-Mousson a donc décidé d'apporter son aide à la **création d'activités nouvelles** — ou à l'extension d'affaires existantes — sur les sites où ses usines connaissent des problèmes d'emploi. Non d'ailleurs que le groupe se sente comptable d'un certain niveau d'emplois dans ces régions, ni capable de

garantir. Plus modestement il tient à apporter, par l'intermédiaire notamment de sa filiale Saint-Gobain Promotion créée à cet effet, son concours actif à leur renouveau économique.

Saint-Gobain-Pont-à-Mousson a été l'une des premières sociétés à s'engager dans cette politique, mais elle est loin d'être la seule. Les Charbonnages de France, par leur filiale SOFIREM, facilitent depuis des années la création d'emplois en région minière. P.U.K., B.S.N., Rhône-Poulenc, Alsthom-Atlantique, Creusot Loire, Société Générale de Fonderie, etc... s'efforcent d'attirer des activités nouvelles sur "leurs" sites respectifs.

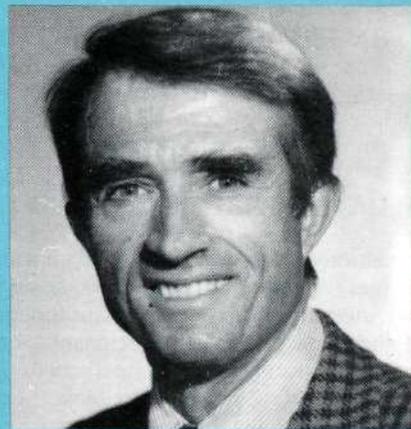
En décrivant l'expérience de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson c'est donc, à des nuances près, d'un effort commun à de nombreux groupes français que l'on parlera.

Les aides proposées

Les appuis proposés par Saint-Gobain-Pont-à-Mousson aux sociétés qui acceptent de s'implanter sur les sites où le groupe connaît des problèmes d'emploi ne sont pas prédéterminés dans un barème. L'attitude de base est de chercher à fournir un véritable **"service à la carte"** prenant en compte les besoins spécifiques de chaque investisseur ; Saint-Gobain-Pont-à-Mousson veut être pour ceux-ci une sorte de puissance amie en étudiant avec eux tous les problèmes posés par leur implantation et en usant de tous ses moyens pour les aider à les résoudre.

Les aides peuvent donc revêtir des formes extrêmement diverses :

- mise à disposition, dans des conditions très préférentielles, de terrains ou de bâtiments, ou soutiens financiers à l'installation sur les zones industrielles locales
- subventions ou plus fréquemment prêts à des conditions favorables : par exemple



Luc Gomart
Né en 1926 - marié, 2 enfants
Ingénieur de l'Ecole Supérieure d'Optique de Paris.

Fait partie, depuis 1953, de la Compagnie de Saint-Gobain devenue ensuite Compagnie Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. Y a occupé diverses fonctions et assumé notamment la responsabilité de plusieurs filiales : a été en particulier Président Directeur Général de la Société de Verrerie Industrielle et Scientifique (S.O.V.I.S.) et Administrateur-Directeur Général de la Société Industrielle Triplex.

A été, de 1975 à 1977, détaché au Commissariat Général du Plan, rue de Martignac à Paris, et y a occupé la fonction de Chef du Service Industriel.

Depuis début 1978, fait partie de la Direction du Plan de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et est directeur de Saint-Gobain Promotion.

A été chargé par le Secrétariat d'Etat à la Petite et Moyenne Industrie, de la présidence d'un groupe de travail destiné à étudier les problèmes de la transmission des petites et moyennes entreprises. Ce groupe doit remettre son rapport à la fin de l'été.

Est Officier dans l'Ordre National du Mérite.

20 000 F par emploi créé, pour 10 ans avec une franchise de remboursement de 5 ans et un taux d'intérêt de 6,5 %,

— aide à la formation, en liaison avec l'A.F.P.A., du personnel qui sera repris par les nouveaux investisseurs, de façon à le rendre immédiatement opérationnel,

— prêts de spécialistes pour aider à l'amélioration de la gestion, à la mise au point d'un réseau commercial, à l'organisation interne,

— accords préférentiels d'achat si la production des nouveaux investisseurs peut s'inscrire dans les besoins de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson,

— appuis techniques, soutiens commerciaux en France et à l'exportation,

— assistance dans les démarches administratives, souvent très complexes, qui entourent une création ou une nouvelle implantation : confection des dossiers pour l'obtention des primes officielles, établissement du plan de financement et démarches auprès des établissements de crédit, etc..., etc...

Saint-Gobain-Pont-à-Mousson est également prêt, dans certains cas, à proposer **une prise de participation minoritaire et provisoire** ; il ne s'agit pas là pour le groupe d'un désir de diversification et encore moins d'une volonté de puissance. Cette méthode permet seulement l'apport à certaines sociétés particulièrement créatrices d'emplois, d'un complément de fonds propres qui rendra plus aisé leur développement.

Au total, l'ensemble des aides proposées vise à être, pour les sociétés investisseuses, un véritable **accélérateur de croissance**, leur permettant d'atteindre plus vite que prévu les objectifs d'expansion qu'elles s'étaient fixées.

Localisation des aides

Etant liées de façon étroite à la création d'emplois proposables en priorité au personnel des usines Saint-Gobain-Pont-à-Mousson où existent des sureffectifs, les aides ne sont offertes que sur ces sites eux-mêmes ou dans un rayon proche. Les limites d'intervention sont déterminées par référence à la carte des lieux d'habitation des salariés de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, avec des distances ne dépassant pas dix à douze kilomètres.

A l'inverse d'autres groupes, Saint-Gobain-Pont-à-Mousson ne connaît pas de surcroît massif d'effectifs dans une seule région mais, en raison de son implantation très diversifiée sur tout le territoire, il se voit contraint à des réductions d'ampleur

moyenne (de 60 à 300 postes) dans plusieurs localités.

Actuellement les sites concernés, en dehors de Roquefort de Marsan évoqué plus bas, sont situés à Rouen, Compiègne, Montbéliard, Sens, Aniche (Nord), ainsi que dans l'Aisne et la Saône et Loire.

Organisation et prospection

La Compagnie Saint-Gobain-Pont-à-Mousson a créé, début 1978, une filiale, Saint-Gobain Promotion, rattachée à la Direction du Plan du Groupe, et spécialement chargée d'aider à la reconversion des activités.

Il s'agit d'une structure très légère, spécialement orientée vers la recherche des investisseurs et vers l'assistance aux usines pour l'établissement de bons dossiers de base et la "maturation" des projets jusqu'à implantation effective.

Saint-Gobain Promotion n'intervient que sur demande des Branches opérationnelles ; son action est largement amplifiée par la présence, sur chaque site concerné, d'une équipe particulière appartenant à la branche correspondante et en charge de la reconversion : aides concrètes aux investisseurs, études des cas individuels pour le personnel de reclassement, mise en place des formations nécessaires.

Cette présence simultanée d'un organe central de prospection et d'animation et d'équipes locales responsables est apparue comme un élément important d'efficacité.

La prospection n'obéit pas à des règles très particulières, elle se doit d'être vraiment **tous azimuts**, et de toucher aussi bien les pays étrangers (notamment Angleterre, Allemagne, Suède) que la région parisienne — où subsistent des nécessités de décentralisation — et la province. Les établissements bancaires, mais aussi beaucoup de cabinets spécialisés en fusions et acquisitions sont d'une aide précieuse. La publicité générale (une plaquette sur Saint-Gobain promotion) apporte aussi quelques résultats.

On insistera sur les points suivants :

— l'importance de la prospection **régionale**. Même dans les régions peu développées industriellement, il existe — Saint-Gobain Promotion l'a constaté — des investisseurs locaux que des aides peuvent décider à accélérer leur développement ; ce sont là souvent les projets les mieux adaptés et les plus faciles à rendre effectifs.

— l'impact des relations avec les pouvoirs publics et les organisations professionnelles. Dans des localités comme Aniche ou Roquefort, l'action de Saint-Gobain-Pont-

à-Mousson bénéficie d'un soutien très actif de la DATAR. Sur les autres sites c'est surtout auprès des autorités ou organisations locales et départementales (Comités d'Expansion, Chambres de Commerce...) que des aides sont trouvées, mais même dans ces zones moins prioritaires pour elle la DATAR conserve une attitude compréhensive.

Les résultats et leurs limites

C'est à Roquefort de Marsan dans les Landes que Saint-Gobain-Pont-à-Mousson a mis pour la première fois en œuvre sa politique d'aide à la création d'activités nouvelles.

Les nécessités d'une rationalisation des productions ont contraint la Cellulose du Pin, filiale de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, à fermer en 1978, sa papeterie de Roquefort, principale source d'emplois dans ce chef-lieu de canton avec 300 postes de travail.

Malgré la faible industrialisation de cette région il a été possible à la Cellulose du Pin — appuyée par Saint-Gobain promotion — de signer à ce jour avec 10 sociétés des contrats prévoyant leur installation à Roquefort (elle est en cours pour la plupart) et la création de plus de 400 emplois dans les 2 ans à venir).

Les sociétés investisseuses sont très diverses. L'une d'entre elles (engins de manutention) assurera à elle seule près de la moitié des emplois ; la Cellulose du Pin est entrée de façon minoritaire dans son capital et fera appel, pour certains besoins, à ses productions.

Les autres affaires sont beaucoup plus modestes et concernent des secteurs aussi variés que le montage de pylônes métalliques pour E.D.F., la fabrication de portes en bois, la taille de diamants industriels, la récupération de produits chimiques ou l'élevage de cailles... Il s'agit pour beaucoup d'extensions d'entreprises régionales mais aussi de quelques créations.

Au total, on doit considérer que l'effort de conversion vers des activités nouvelles a connu à Roquefort, malgré les difficultés du site, **un franc succès**, que l'on n'espérait ni si rapide, ni si complet.

On peut dire pour conclure que l'effort d'aide à la conversion des activités représente **un apport très précieux, même s'il est d'ampleur limitée**, au maintien des possibilités d'emploi dans des régions souvent difficiles. Il concourt d'ailleurs ainsi à rendre plus positives les relations des groupes industriels avec les responsables économiques et politiques locaux et, dans une certaine mesure, avec les salariés eux-mêmes et leurs représentants syndicaux.

L'accueil des entreprises dans les villes nouvelles

par Guy SALMON-LEGAGNEUR

Secrétaire Général du Groupe Central des Villes Nouvelles

par Jean-Louis SYLVESTRE Chargé de Mission



↑ La Marinière à Evry

L'installation d'entreprises de grande taille ou de renom retient le plus souvent l'attention du public ou de la presse, et les villes nouvelles ont accueilli un certain nombre de ces entreprises au cours de ces dernières années, comme par exemple : 3 M ou Knoll à Cergy-Pontoise, Belin ou Sofinco-La-Henin à Evry, Honda ou Telefunken à Marne-la-Vallée, Citroën à Melun-Senart, Unic-Fiat à Saint-Quentin-en-Yvelines, Matra ou Hermes au Vaudreuil, Samu-Auchan à Lille-Est ou Bizerba à l'Isle-d'Abeau.

Mais si les grandes entreprises constituent dès à présent un élément de la réussite des villes nouvelles en matière de création ou de transfert d'emplois, elles ne représen-

Les Richardets à Marne-la-Vallée →



tent qu'un quart des entreprises nouvellement installées ; le reste, soit les trois quarts, est composé d'entreprises de moins de 100 salariés. En effet, le tissu industriel des grandes agglomérations dont les villes nouvelles sont les zones de croissance, est avant tout composé de petites et moyennes entreprises (par exemple à Paris, la moyenne est de 25 salariés par entreprise), que celles-ci soient de production traditionnelle, ou utilisant des techniques de pointe, ou de services aux autres entreprises.

L'accueil d'entreprises, quelle qu'en soit la taille, est un objectif essentiel et même la raison d'être des villes nouvelles : il s'agit à la fois d'éviter l'édification de cités dortoirs, de favoriser le rapprochement entre l'habitat et l'emploi, et de rechercher un équilibre social et financier de ces villes.

C'est pourquoi les établissements publics d'aménagement des villes nouvelles ont cherché les meilleurs moyens de faciliter le desserrement ou la création de PME dans leur périmètre : celles-ci sont en effet un facteur de diversification de l'offre d'emploi.

Les solutions proposées aux PME peuvent se classer en trois catégories :

— L'installation dans des zones d'activités, surtout pour les entreprises de production. A cet égard, il faut souligner ici le soin extrême qui est apporté par les établissements publics de villes nouvelles à l'aménagement qualitatif de ces zones d'activités : plans d'eau, restaurants d'entreprises et centres de services communs, plantations, pistes cyclables, comme les parcs d'activités de Paris-Est (Marne-la-Vallée), d'Incarville (Le Vaudreuil), le Bois de l'Épine (Evry) ou de Bois d'Arcy et Trappes (St-Quentin-en-Yvelines),

— l'installation dans les quartiers ou dans les nouveaux centres-villes à proximité immédiate des gares, afin de faciliter l'immigration entre l'habitat et les emplois,

— l'installation dans des opérations groupées en bâtiments pré-construits, répondant par là-même à une large demande exprimée par les chefs d'entreprises.

Nous nous attacherons plus particulièrement ici à présenter ces opérations industrielles groupées horizontales, à la différence de certaines expériences verticales type Mozinor à Montreuil, ou la Cité des Amandiers à Paris.

Les villes nouvelles françaises se sont en cela largement inspirées de l'exemple de leurs homologues britanniques, comme Crawley ou Peterborough qui avaient déjà développé ces expériences ; elles ont constitué dès leur lancement un champ d'application privilégié pour les professionnels du secteur privé, ayant une expérience en ce domaine, et les initiatives ainsi prises ont désormais valeur de références exemplaires.

I — Pourquoi réaliser des opérations groupées ?

Les petites et moyennes entreprises qui à l'origine se sont créées et installées dans les villes anciennes sont confrontées aujourd'hui à des difficultés croissantes, qu'il s'agisse de la desserte pour leurs livraisons ou leurs approvisionnements, de leur développement spatial ou de leurs nuisances éventuelles. Leurs locaux deviennent souvent trop exigus ou dispersés, voire inadaptés à la fonction industrielle ou de distribution. Aussi **les chefs d'entreprises expriment-ils des besoins en locaux neufs**, autant pour moderniser leur appareil de production que pour assurer à leur personnel de meilleures conditions de travail et d'environnement.

Ces entreprises sont alors confrontées à trois séries de problèmes, qui sont, d'ailleurs suivant le cas, complémentaires ou indépendants les uns des autres :

— Elles sont souvent mal armées pour concevoir et réaliser seules un nouveau programme immobilier avec toutes les démarches administratives que cela représente, aussi bien pour le choix et l'achat d'un terrain que pour celui d'un architecte ou d'un projet.

— Certaines ont des besoins en locaux à très court terme, et le montage d'un projet immobilier long et coûteux ne répond pas à leurs problèmes immédiats.

— Elles préfèrent souvent les investissements productifs, en matériels par exemple, à des investissements immobiliers, d'où la nécessité d'offrir des locaux locaux ; même lorsque les entreprises sont prêtes à acheter les bâtiments, les frais de fonctionnement retiennent toute leur attention.

Les demandes exprimées par les entreprises concernent des locaux de tailles très diverses et de compositions variées (rapports entre bureaux - ateliers - stockage). Ce problème est résolu grâce à la grande adaptabilité des bâtiments proposés et à leur souplesse d'utilisation. Leur réalisation sous forme de modules juxtaposables permet aux entreprises de s'agrandir au fur et à mesure de leur croissance. Les extensions sont d'ailleurs tout autant possibles dans les opérations en acquisitions que dans les opérations locatives.

Les établissements publics d'aménagement n'ont que dans de rares cas réalisé eux-mêmes des opérations groupées : celui du Vaudreuil a construit et commercialisé à ce jour une opération de 1 500 m², celui de Melun-Senart construit un centre à vocation artisanale de 2 200 m² à Plessis-le-Roi sur le territoire de Savigny-le-Temple.

Une opération industrielle de grande envergure a été menée à bien à Cergy-Pontoise avec le soutien de l'établissement public d'aménagement à l'initiative de la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises qui a construit et commercialisé environ 150 000 m² de locaux industriels sur un terrain d'une cinquantaine d'hectares.

Les Chambres de Commerce ou les Chambres de Métiers ont réalisé des opérations groupées aptes à accueillir les petites entreprises et les artisans, dans des zones industrielles : les Richardets à Marne-la-Vallée (3 700 m²), La Marinière à Evry (22 cellules sur 3 000 m²), le Centre artisanal de Saint-Ouen-l'Aumône à Cergy-Pontoise (15 cellules) ; dans les quartiers d'habitation : les Champs Élysées à Evry (22 cellules sur 3 775 m²) ou les 4 Arbres à Elancourt-Maurepas à Saint-Quentin-en-Yvelines (15 cellules sur 3 000 m²).





PME à Cergy - Pontoise

Des promoteurs privés, dont certains sont aujourd'hui spécialisés dans ces types de bâtiments, réalisent aussi des structures d'accueil pour PME dans les villes nouvelles : le village d'entreprises à Lille-Est, les centres industriels locatifs à Evry, Cergy-Pontoise et L'Isle-d'Abeau, le Groupement d'Ateliers Modulaires à Torcy ou les locaux PME de Noisiel I à Marne-la-Vallée, les locaux PME d'Osny ou d'Eragny à Cergy-Pontoise, les ateliers modulaires de Montigny-le-Bretonneux à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Evry - Silic



II — Un premier bilan

On peut estimer à l'heure actuelle que près de 400 000 m² de bâtiments groupés, destinés à recevoir des PME, sont terminés, en chantier ou sous contrat signé.

Les entreprises installées sont particulièrement variées, mais on peut distinguer en gros trois types d'entreprises :

— deux qui relèvent directement de la définition PME, c'est-à-dire des entreprises de type industriel avec fabrication sur place, aussi bien traditionnelle (mécanique, tôle-



Cergy - PME

rie) qu'utilisant des techniques de pointe (électronique), et des entreprises de services liées aux autres entreprises ou aux habitants (nettoyage, maintenance, électricité...),

— une autre catégorie liée plus directement à l'entreposage et à la distribution, sous forme d'agences locales, régionales, voire nationales, relevant de grandes entreprises qui ont opté pour ce type de locaux correspondant parfaitement à leurs besoins. Environ un tiers des entreprises installées dans le centre industriel locatif d'Evry sont des entreprises de négoce ou de distribution ; de même dans les groupements d'ateliers modulaires de Torcy à Marne-la-Vallée, ou le village d'entreprises de Lille-Est.

Les opérations groupées, et particulièrement celles de locaux locatifs, **sont un lieu privilégié d'accueil pour les créations d'entreprises**. Par exemple à l'Isle d'Abeau, sur 26 entreprises installées fin 1978, dans ce type de locaux, un tiers sont des entreprises créées ex nihilo, un autre tiers sont des antennes régionales d'entreprises nationales ou internationales, un dernier tiers des entreprises se sont desserrées de l'agglomération lyonnaise.

Les entreprises installées occupent des surfaces très variées, depuis l'utilisation de la surface minimum environ 100 m² (sui-

vant la trame de base) jusqu'à plusieurs milliers de mètres carrés.

Les locaux qui accueillent **des entreprises de pointe ou des antennes commerciales**, sont parfois utilisés jusqu'à près de moitié de la surface par des bureaux, comme c'est le cas dans le village d'entreprises de Lille-Est, ou pour telle implantation d'électronique à l'Isle-d'Abeau, qui utilise 200 m² de bureaux et 100 m² d'ateliers.

Les opérations groupées réalisées dans les villes nouvelles ont rencontré un large succès. D'autres initiatives vont être prises pour offrir aux entreprises, soit des locaux les plus économiques, adaptables et modulables, soit des locaux plus élaborés avec de larges surfaces de bureaux.

En tout état de cause ces opérations groupées ne constituent pas la seule possibilité d'accueil d'entreprises en ville nouvelle. Chaque entreprise, en fonction de ses besoins, a le plus large choix entre l'installation en zones d'activités, l'intégration dans un milieu plus urbain, à proximité immédiate des gares et des équipements réalisés dans les nouveaux centres villes. Ce qui compte en définitive, c'est qu'il n'y a pas de meilleure illustration de la dynamique des villes nouvelles que le dynamisme des entreprises qui s'y installent : la croissance des unes et des autres est intimement liée.



La politique des zones industrielles

par François-Didier LEMOINE
Chargé de Mission à la D.A.T.A.R.

Intuitivement, tout le monde sait ce qu'est une zone industrielle.

Pourtant, ce concept recouvre une réalité tellement variée qu'elle se laisse difficilement définir : les activités implantées peuvent aussi bien être industrielles qu'artisanales ou tertiaires ; la superficie va de quelques milliers de mètres carrés à plusieurs centaines d'hectares ; la situation juridique va du simple projet signalé par un panneau à la Z.A.C., en passant par le lotissement ; le niveau d'équipement va d'une viabilisation sommaire à la mise à disposition d'un grand nombre de services et de raccordements.

A ces facteurs s'ajoute l'inévitable diversité de la qualité des terrains, de leur situation, des maîtres d'ouvrage et des aménageurs.

Tout ceci contribue à rendre la réalité à la fois complexe, délicate à mesurer et résistante aux affirmations simplificatrices. Aussi, les évolutions nuancées que l'on peut constater, sur le plan tant quantitatif que qualitatif, ont conduit l'État à affiner ses modes d'intervention pour les adapter à des situations variées.

pourra accorder aux communes des avances pour leur permettre d'aménager des zones d'habitation et, parallèlement, des zones industrielles ;

— la loi du 6 août 1953 ouvre la possibilité d'exproprier pour cause d'utilité publique les terrains nécessaires à l'aménagement des zones affectées à l'habitat et à l'industrie ;

— en 1955, la Caisse des Dépôts et Consignations a été autorisée à consentir, elle aussi, des avances à moyen terme aux collectivités aménageant des zones (ce parallélisme avec les avances de l'État a été supprimé en 1964, le F.N.A.F.U. intervenant désormais pour bonifier certains des prêts de la Caisse des Dépôts).

Dotées de ces instruments, les collectivités locales ont engagé une intense action de création de zones industrielles, accompagnant l'expansion économique des années cinquante et soixante, et répondant à deux objectifs :

— faire face, tant pour conserver les entreprises en place que pour canaliser la croissance urbaine, au développement considérable des constructions industrielles :

— anticiper la demande, de manière à attirer les implantations nouvelles par des terrains attractifs et immédiatement disponibles.

Jusqu'en 1973, la commercialisation des zones industrielles a progressé régulièrement, passant de 2 000 ha par an durant le V^e Plan à 3 000 ha au VI^e Plan. Les collectivités locales ont, dans cette tâche, bénéficié de l'aide sélective de l'État, soit qu'il facilite les réalisations dans les régions aidées, soit même qu'il participe à l'initiative pour certains projets particulièrement importants.

Le retournement général de la conjoncture, en 1974, a affecté très nettement l'évolution, voire accusé ce qu'elle pouvait avoir d'euphorique :

— de 1973 à 1975, le niveau annuel des ventes de terrains a chuté de moitié ;

— le rythme d'aménagement demeurant élevé, le stock de terrains équipés a augmenté de moitié entre le début de 1973 et la fin de 1975 ;

— parallèlement, le rythme de commercia-

De la pénurie à la pléthore ?

C'est au début des années cinquante qu'ont été institués les instruments d'un développement des zones industrielles :

— la loi du 8 août 1950 prévoit que le Fonds National d'Aménagement du Territoire (devenu le Fonds National de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme)

CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES NOUVELLES (permis de construire supérieurs à 500 m²)

	Milliers de m ²				
	1954	1960	1965	1969	1972
Région parisienne	340	622	532	514	408
Province	690	2 890	4 976	6 175	6 953
Total	1 030	3 512	5 508	6 689	7 361

lisation (rapport entre le stock de terrains équipés et les ventes de l'année) s'est nettement ralenti : de l'ordre de 18 mois en 1973, il passe à 4 ans en 1975.

Depuis 1975, le niveau annuel des ventes a continué de baisser, jusqu'à se situer en 1977 à moins de 40 % du niveau de 1973. Mais le flux de terrains "nouveaux" achetés ou équipés a finalement fléchi dans des proportions comparables, tout en demeurant supérieur au flux de ventes. Aussi le stock de terrains équipés disponibles à la fin de 1977 représentait-il environ 6 années de vente au rythme de 1977.

Le stock de terrains non équipés est du même ordre de grandeur, mais les statistiques paraissent particulièrement problématiques sur ce point.

Cette évolution incite évidemment à la prudence. Mais elle ne doit pas conduire à un constat de pléthore générale.

D'une part, en effet, la situation varie sensiblement d'une région à l'autre.

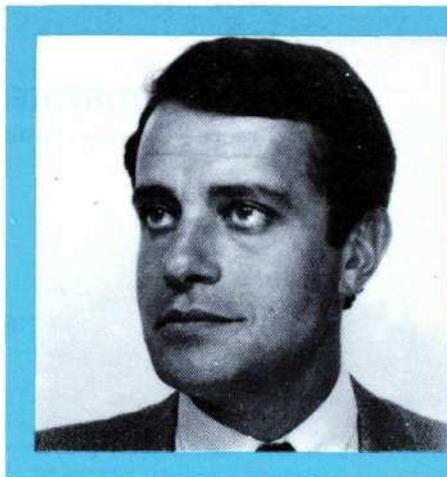
Même sans tenir compte des zones portuaires, dont le cas est particulier, le stock de terrains équipés des différentes régions se situe entre les deux extrêmes suivants :

- 1 an et demi de commercialisation au rythme de 1977, et 0,7 m² par habitant ;
- 11 ans de commercialisation et 3,7 m² par habitant.

D'autre part, à un niveau plus fin, la disposition d'un vaste stock global ne garantit pas nécessairement la satisfaction de tous les besoins industriels : la disponibilité en emplois, les contraintes d'approvisionnement ou de débouchés, les besoins de l'aménagement du territoire peuvent amener des implantations dans des lieux où le stock de terrains immédiatement disponibles est faible ; les caractéristiques des projets industriels peuvent ne pas permettre l'utilisation de zones existantes (nature du sol, taille des lots, types de raccordements...).

En fait, deux phénomènes apparemment contradictoires coexistent : d'un côté, il y a des terrains disponibles globalement trop nombreux pour le rythme des ventes ; de l'autre côté, il n'est pas rare de voir des projets industriels suspendus à la découverte d'un terrain adapté. Il serait excessif d'en inférer simplement que l'adaptation de l'offre et de la demande se fait mal : on se trouve en fait en présence de plusieurs marchés assez cloisonnés selon les régions, les tailles d'entreprises, la nature des activités... Une entreprise de plusieurs milliers d'emplois ne s'installe pas sur la zone artisanale d'un bourg rural.

Aussi l'attitude des pouvoirs publics doit-elle être de s'adapter au mieux à cette réalité complexe, en évitant deux risques anti-



François-Didier Lemoine
Né le 30 avril 1948

Etudes :

Institut d'Etudes Politiques de Paris
Faculté de Droit de Paris
Ecole Nationale d'Administration

Carrière :

1973 : Chargé de la Section de Politique Routière à la Direction des Routes et de la Circulation Routière
1979 : Chargé de mission à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

nomiques : l'un qui serait de favoriser la poursuite du gonflement du stock de terrains disponibles, avec ses conséquences foncières et financières ; l'autre risque étant de limiter exagérément les potentialités de réponse rapide à la demande d'implantations : si les ventes annuelles revenaient au niveau de 1973, le stock de terrains équipés serait commercialisé en deux ans.

Du quantitatif au qualitatif

La nécessité d'un affinement de l'approche ne vient pas seulement des limites d'un raisonnement quantitatif global. Elle est également liée à l'évolution des conceptions, qui font davantage place à des préoccupations de qualité.

Un premier type d'évolution en ce sens est l'orientation vers la mise à disposition d'un "produit fini" différencié et adapté. Trois éléments sont significatifs à cet égard :

— la recherche, déjà notée, de terrains en fonction de la demande pour les projets industriels présentant des caractéristiques particulières, notamment de taille ;

— l'abandon assez fréquent de la simple notion de zone industrielle, au profit de concepts plus différenciés : zones artisanales, commerciales ou tertiaires ; ceci se traduit, sur tout ou partie des zones, par des évolutions sensibles de l'alotissement, des dessertes et raccordements, voire de l'implantation même de la zone ;

— le développement de la mise à disposition de bâtiments industriels : "usines-relais" proprement dites, à louer, ou bâtiments destinés à être vendus et préfinancés par les collectivités publiques ; ces constructions peuvent aussi bien répondre au souci d'augmenter l'attractivité générale d'une zone industrielle, qu'être décidées

pour satisfaire les besoins particuliers d'une entreprise donnée.

La deuxième orientation qualitative est la meilleure prise en compte du cadre de vie. Ceci joue d'abord au sein des zones industrielles : les aménageurs sont de plus en plus conscients que l'attractivité des zones dépend pour partie de leurs équipements "de vie" (restaurants inter-entreprises, hôtels, salles de réunion, bureaux de poste, guichets de banque...) et de leur qualité esthétique : intégration au site, espaces verts, architecture. D'autre part, les préoccupations actuelles d'urbanisme conduisent souvent — notamment face à un "zoning" excessif — à souhaiter le maintien ou le retour d'activités dans le tissu urbain. Enfin, des soucis d'esthétique, d'équilibre de l'emploi ou de rareté du sol amènent une tendance à ré-utiliser les installations industrielles existantes et non utilisées ("friches industrielles").

Ces diverses évolutions qualitatives posent une série de problèmes, délicats à résoudre. Il y a d'abord l'équilibre à trouver entre le surcoût fréquemment lié à ces orientations, et l'efficacité à donner à l'argent public, même si celle-ci ne passe pas toujours par des solutions "rustiques". Il y a ensuite une balance assez subtile à tenir entre les avantages des zones industrielles "banales", donc parfois inadaptées, et ceux d'opérations plus spécialisées, donc plus risquées. Il y a enfin un équilibre à établir entre les préoccupations industrielles et celles du cadre de vie, équilibre d'autant plus délicat à trouver que la référence au marché foncier ou immobilier peut être obérée par les interventions publiques.

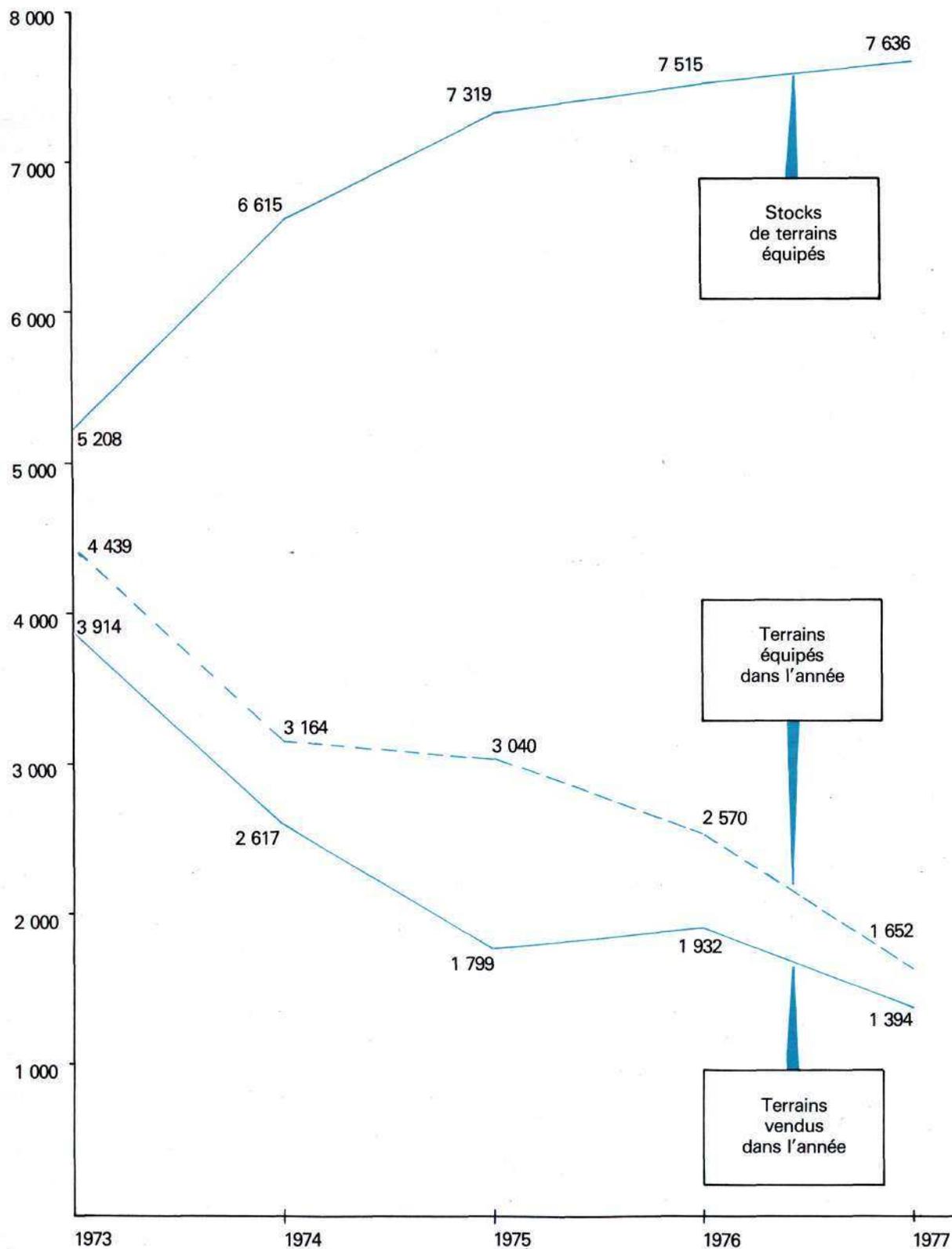
L'adaptation des modes d'intervention

L'aménagement des zones industrielles

ZONES INDUSTRIELLES

(province, hors zones portuaires)

Hectares



relevant de la responsabilité locale, l'action de l'Etat s'exerce principalement par la fixation du cadre réglementaire et par l'attribution d'aides financières.

Les textes en vigueur et l'exercice de la tutelle répondent notamment à un double souci : d'une part, assurer, pour l'efficacité de l'action d'aménagement du territoire, l'harmonisation de l'action locale et des grandes orientations de l'Etat et, d'autre part, éviter que les collectivités locales ne prennent des risques excessifs pour attirer des emplois. Le Président de la République déclarait ainsi, à la Conférence Nationale d'Aménagement du Territoire, à Vichy le 7 décembre 1978 :

"Il appartient à l'Etat, au sein de ses institutions, de fixer les priorités régionales et la répartition des équipements nationaux (...).

"Mais, une fois ce cadre tracé, l'aménagement de l'espace doit devenir la responsabilité des 500 000 élus locaux de base (...).

"Quant aux communes, leur vocation n'est pas l'aide directe à l'emploi mais la politique d'accueil de l'emploi et des travailleurs. Par politique d'accueil, je n'entends pas seulement l'aménagement de zones d'activités ou de bâtiments industriels. Cela comporte la qualité des aménagements urbains et du cadre de vie, de l'éducation, et aussi, pour attirer les activités qui se décentralisent, l'aide à l'insertion des conjoints et des familles dans la communauté locale (...).

"En revanche, il faut rappeler le principe qu'il n'appartient pas aux collectivités locales de prendre, directement ou indirectement, les risques qui sont propres à l'entreprise".

Parmi les aides financières de l'Etat, les prêts de la Caisse des Dépôts, bonifiés ou non, connaissent une baisse de volume qui correspond au ralentissement des transactions :

PRETS PROGRAMMÉS POUR LES ZONES INDUSTRIELLES

1976 : 265 Millions
1977 : 250 Millions
1978 : 217,5 Millions
1979 : 170 Millions (provisoire)

D'autre part, l'Etat est intervenu dans les régions à privilégier, par des subventions ou des aides s'ajoutant à celles des collectivités locales pour réduire le prix de vente des terrains industriels. Le "Fonds d'Aide à la Décentralisation", qui finance ces actions, est alimenté en fonction des implantations en Ile de France, et ses ressources ont diminué assez sensiblement :

RESSOURCES DU FONDS D'AIDE A LA DÉCENTRALISATION (hors transferts de crédits)

1974 : 120 Millions
1975 : 77 Millions
1976 : 56 Millions
1977 : 23 Millions
1978 : 17,5 Millions

En quantité, l'aide de l'Etat s'est donc trouvée globalement adaptée à un niveau de réalisations plus modestes. Il restait cependant à mieux l'adapter aux diverses situations régionales, tout en assurant les cohérences nécessaires.

A cet effet, et bien que certaines régions se soient déjà engagées dans cette voie, il a été demandé à chaque Préfet de région de mettre au point — en liaison avec les départements et les assemblées régionales — un document d'ensemble définissant les priorités de la politique régionale en matière de création d'équipement et de commercialisation de zones d'activité. Outre les moyens locaux, ce document, présenté à l'Etat, servira notamment de base à la programmation financière des prêts et, pour les régions bénéficiaires de la prime de développement régional, aux interventions à venir du fonds d'aide à la décentralisation. Lorsqu'elles seront décidées, ces interventions revêtiront un caractère global, les mécanismes antérieurs d'interventions ponctuelles de l'Etat dans le domaine de l'équipement et de la réduction du prix de vente des terrains étant supprimés.

Ces documents, qui sont en cours d'élaboration, doivent permettre d'assurer une meilleure cohérence d'ensemble, notamment puisque chaque Préfet de région s'y référera pour donner son avis sur tout projet de création, et une plus grande efficacité des interventions financières des différentes collectivités publiques.

Enfin, la recherche d'adaptation qualitative a amené deux décisions importantes, mais dont il est prématuré de tirer des conclusions définitives.

D'une part, une expérience en matière de bâtiments industriels a été lancée dans les régions de l'Ouest-Atlantique. La Caisse des Dépôts doit y consacrer pendant les années 1978 à 1980, une enveloppe fixe de crédits à long terme destinés au financement de bâtiments qui, construits par les Collectivités locales, deviendront la propriété des industriels. Afin de prendre toute garantie sur le sérieux des opérations, les dossiers éligibles à ce financement sont examinés localement par une Commission spécifique. Par ailleurs, les prêts consentis aux communes et groupements de communes font l'objet d'une contre-garantie du département.

D'autre part, le Conseil Central de Planification a, en avril 1979, chargé le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie d'étudier, en liaison avec les Ministères concernés et la DATAR les dispositions réglementaires et financières en vue de la remise en état, soit dans un but industriel, soit pour tout autre usage, des terrains anciennement industriels inoccupés, au centre ou à la périphérie des agglomérations. Le groupe interministériel a commencé ses travaux et examiné un certain nombre de cas concrets. Il pourrait déposer ses conclusions à l'automne 1979.

Les nouvelles orientations prises par l'Etat visent donc à s'adapter avec souplesse à la diversité des situations locales et aux évolutions quantitatives et qualitatives récentes.

Il demeure que la situation économique d'ensemble risque d'amener les responsables des zones industrielles à intensifier exagérément leur action, débouchant sur un nouveau gonflement des terrains inutilisés et sur une surenchère des conceptions et des conditions de commercialisation, préjudiciable aussi bien pour les finances publiques que pour la cohérence des moyens de l'aménagement du territoire.

Aussi la période à venir doit-elle être, pour l'Etat, placée sous le signe de la prudence face aux projets et de la vigilance face aux "dérapages" possibles du marché. ■

La mission d'un Commissaire à l'Industrialisation

par Jacques Gory

La mission d'industrialisation qui m'a été confiée dans le cadre du Programme Spécial de Développement du Massif Central, tel qu'il a été annoncé au Puy en Velay le 29 septembre 1975 par le Président de la République, me laissait une grande marge d'initiative.

Il a donc fallu lui donner un contenu en liaison avec la DATAR au sein de laquelle se situait cette action. Certes, les conseils affluèrent : tels que "il faut s'occuper des grands pôles industriels, le reste suivra" ou bien "il faut se borner à coordonner le travail des organismes existants..." qui écouter ?

En fait les objectifs étaient simples : globalement, il fallait faire en sorte que les jeunes qui s'évadent massivement de la zone Massif Central, puissent trouver un emploi sur place pour "vivre au pays". Il fallait également conforter le tissu industriel ébranlé par la crise.

Enfin il fallait travailler à mettre en place des services adaptés aux petites entreprises du milieu rural et réfléchir à toutes les politiques capables d'apporter un développement supplémentaire à ces mêmes entreprises.

Il était inconcevable de mener seul cette mission, sans y associer les industriels qui sont en fait, les créateurs d'emplois. C'est pourquoi, j'ai suscité dès la fin de l'année 1976, la création d'une Association : l'Association pour le Développement Industriel du Massif Central (ADIMAC) qui allait me permettre d'associer mieux les chefs d'entreprises et les organismes de développement économique aux actions que j'avais entreprises.

Cette Association me permettait également de recruter une équipe : venus d'horizons divers, les membres de cette équipe avaient en commun l'enthousiasme et le pragmatisme.

Nous avons décidé, d'un commun accord, que le mot clé de notre mission serait le mot "entreprise" et que nous essaierions dans toute la mesure du possible de "coller au terrain".

Très vite nous avons en effet été convaincus que le Massif Central était la terre d'élection de la petite et moyenne entre-

prise. Nous savions également qu'il fallait à cette terre un sang neuf et que nous devions travailler à y lancer une politique nouvelle en matière de création d'entreprises.

C'est pourquoi au-delà des interventions quotidiennes qui ont été menées par mon équipe et moi-même dans les entreprises du Massif Central, nous nous sommes efforcés de concevoir des politiques et des systèmes qui sont maintenant opérationnels.

Avant d'aborder ces deux axes constants de mon action, je dois dire quelques mots des moyens mis à ma disposition par la DATAR et qui se traduisent par :

— une équipe dont j'ai déjà parlé : elle s'est peu à peu agrandie et compte maintenant 12 permanents ayant des compétences géographiques (au maximum 3 départements) et sectorielles, mais surtout une bonne connaissance de l'entreprise.

— des budgets permettant à cette équipe de fonctionner et facilitant la mise en place de toutes les procédures d'interventions en matière de création d'entreprises, de politiques sectorielles etc...

Mais revenons au fil directeur des actions menées : à la fois interventions directes et conception de nouveaux outils.

I — Les interventions en entreprise

1) le bilan quantitatif

Globalement, depuis sa création, l'ADIMAC est intervenue dans plus de 300 affaires par an : diagnostics, montages financiers, conseil en organisation ou en formation, études commerciales, autant de services rendus soit par l'équipe ADIMAC directement, soit par des spécialistes extérieurs placés sous son contrôle.

Il faut noter d'ailleurs que l'ADIMAC facilite aux entreprises le recours à ces conseils extérieurs en prenant en charge une part (qui varie entre 25 et 75 %) du coût de l'intervention.

Par ailleurs, l'ADIMAC est relayée de mieux en mieux ; en effet grâce au soutien du Plan Massif Central, les Chambres de Commerce et d'Industrie disposent désormais dans la plupart des cas de Conseillers en Gestion Industrielle de bon niveau : c'est donc très souvent à leur demande et avec leur appui que sont menées les interventions en entreprises.

2) les résultats

Il n'est pas possible de faire un bilan de ces interventions en terme d'emplois créés, d'emplois maintenus, etc...

Nous ne pouvons que rapprocher ces chiffres du bilan des primes de l'Etat accordées dans le Massif Central : depuis la mise en place en 1976 du nouveau régime des aides de l'Etat, le rythme annuel des emplois primés se situe chaque année à plus du double du rythme annuel des emplois primés pendant le VI^e Plan dans la zone Massif Central.

Mais l'ADIMAC n'a pas pour seule tâche des opérations ponctuelles ; elle doit comme je l'ai dit plus haut mettre sur pied des outils nouveaux visant à favoriser la création d'entreprises, le maintien d'entreprises en difficulté et de développement des secteurs forts de l'économie régionale.

II — La mise en place des procédures, de politiques et de systèmes nouveaux

1) les procédures et les systèmes

— S'agissant de la création d'entreprises, il faut mentionner principalement :

— la participation au lancement de la Société de Financement pour le Massif Central (SOFIMAC) : spécialisée dans la prise de participation en fonds propres dans les entreprises qui se créent dans le Massif Central, SOFIMAC a obtenu du Ministère des Finances les statuts de Société de Développement Régional. Son capital a pour originalité d'être détenu en majorité par des industriels du Massif Cen-

tral. Par ailleurs, elle s'est dotée de procédures d'instruction très souples orientées sur l'étude du couple projet/créateur et menées en général par les permanents d'organismes économiques sur le terrain.

— la mise sur pied d'une procédure très performante favorisant la construction d'ateliers industriels en milieu rural — avec l'aide de la Société pour la mise en valeur de l'Auvergne et du Limousin (SOMIVAL) — onze opérations ont déjà été menées à bien.

— la création de l'Association Pour Entreprendre, chargée de démarcher les candidats chefs d'entreprises et tout particulièrement ceux qui veulent revenir au pays.

Avec en moyenne 400 contacts annuels, l'Association Pour Entreprendre a pu jouer un rôle important dans l'organisation du 1^{er} Salon National de la Création d'Entreprises à Vassivière en Limousin en 1977 et dans celle du second Salon qui s'est tenu au Puy en Velay en Auvergne en septembre 1979 (50 projets sur 800 candidats ont concouru à ce Salon qui a reçu 1 200 visiteurs) et où les prix distribués ont dépassé trois millions de francs.

De même l'Association Pour Entreprendre assure la conception et la gestion du Bulletin d'Affaires de l'ADIMAC : ce Bulletin vise à mettre en relations offreurs et demandeurs de capitaux, de locaux, d'opportunités ou de compétences en vue d'opérations sur le Massif Central. Ce bulletin est diffusé à 1 000 exemplaires et compte 20 numéros/an.

— la mise en place au sein de l'ADIMAC d'une cellule de prospection des implantations étrangères, chargée essentiellement de réaliser sur chaque site intéressant des dossiers de localisation et d'accueillir les investisseurs potentiels.

— S'agissant du maintien des emplois menacés.

— la création du Groupement d'Intervention pour la Direction des Entreprises (GIDE) dont la mission est d'apporter une aide technique adaptée aux entreprises petites et moyennes rencontrant des difficultés conjoncturelles ou structurelles qu'elles ne sont pas en mesure de résoudre — GIDE assure le plus souvent la direction momentanée d'affaires jusqu'à la mise en place d'une solution viable.

2) les politiques sectorielles et ponctuelles

L'ADIMAC mène également une série d'actions sectorielles touchant l'agro-alimentaire, le bois et la confection ainsi que les actions plus spécifiques touchant la formation et la politique de zones.

— l'agro-alimentaire

L'ADIMAC travaille à développer plus particulièrement les actions collectives : aussi a-

Jacques Gory

Commissaire à l'industrialisation du Massif Central.

1960-1962 Ecole Polytechnique

1962-1963 Service Militaire

1963-1965 Ecole Nationale Supérieure de l'Armement (ENSAR)

1965-1970 Manufacture d'Armes de Tulle : Chef du Service Outillage et Petites Séries, puis Chef du Département Fabrication

1970-1972 Chargé de Mission à la Mission Economique Régionale Nord-Pas-de-Calais

1972-1975 Chargé de la Coordination de l'Aménagement de la zone Calais-Dunkerque

1975-... Commissaire à l'Industrialisation du Massif Central.

t-elle apporté son concours à l'Association Pour le Développement des Industries de Transformation de Viande en Auvergne (ADITVA) ainsi qu'à la création de l'Institut de la Viande à Clermont-Ferrand, pierre de base de l'industrialisation du secteur des produits carnés.

Nous participons également avec les industriels et les administrations à la mise au point de programmes sectoriels (lait-viande) qui peuvent contribuer à la définition de nouvelles politiques au niveau national ou communautaire.

— le bois

Avec 2 millions d'hectares, la forêt représente 30 % de la surface totale de la zone Massif Central. C'est dire l'importance de l'exploitation et de la transformation du bois dans l'économie du Massif Central.

Nos actions dans le secteur bois sont surtout orientées vers :

— une meilleure mobilisation de la ressource forestière par le biais d'actions d'information au niveau des exploitants forestiers

— l'amélioration de l'outil de transformation par l'apport d'une aide technique aux scieurs du Massif Central

— l'organisation de la commercialisation en favorisant les groupements destinés à assurer l'écoulement de la production.

— la confection

Le secteur de la confection présente un intérêt particulier car les entreprises qui le composent, nombreuses dans le Massif Central, ne nécessitent pas d'investissements lourds et emploient du personnel essentiellement féminin.

Ce secteur, qui apparaît comme facteur de maintien d'emplois en milieu rural, mérite également une attention particulière, compte tenu de la fragilité de certaines de ses firmes.

En 1977, nous avons passé un accord avec le Centre d'Etudes Techniques des Industries de l'Habillement (CETIH) en vue d'apporter un service aux entreprises de ce secteur tant en matière commerciale que dans le domaine technique.

A la suite de cet accord, 20 diagnostics techniques et 9 diagnostics commerciaux ont été effectués, dans des entreprises du Massif Central.

Pour amplifier ce mouvement, les industriels de la confection ont créé le Centre d'Information et de Liaison des Industries de l'Habillement du Massif Central (CILHMAC). Cette Association a pour objectif de jouer un rôle de liaison entre les entreprises, de leur apporter toutes les informations utiles à leur développement et de les aider lorsqu'elles rencontrent des problèmes de sous-traitance ou de disponibilité de matériels spécialisés.

CILHMAC compte actuellement 20 entreprises adhérentes.

Enfin, nous nous préoccupons beaucoup d'animation locale, particulièrement dans le cadre des contrats de pays.

C'est ainsi que, au sein du contrat de pays du Livradois, nous menons avec l'ANPE une mission visant à la dynamisation de l'offre d'emplois et ultérieurement à une meilleure adaptation de la structure des demandes d'emploi aux possibilités de l'offre.

Cette mission associe étroitement la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ambert, les administrations concernées et les élus locaux.

Près de 200 entreprises ont été visitées et 60 affaires ont donné lieu à des interventions en profondeur.

En conclusion, je voudrais souligner combien la connaissance du terrain et le souci de rester pragmatique ont inspiré et inspirent constamment les lignes directrices de mon action. L'ADIMAC apparaît certes de plus en plus comme une entité de deuxième niveau, soutien et appui de tous les permanents des organismes de développement économique : elle est également une cellule de réflexion qui se penche sur tous les problèmes auxquels sont confrontés les chefs d'entreprises. Mais ceci n'a d'efficacité véritable que dans la mesure où nous avons la volonté de rester proches des réalités du terrain : c'est à mon avis le seul moyen d'éviter la tentation technocratique.

Le lancement de la création d'entreprises en France

par Yvon GATTAZ
P.D.G. de la Société RADIALL
Président-Fondateur du Mouvement ETHIC

Après la dernière guerre, et après quelques années d'hésitation, notre pays a connu, comme toute l'Europe, un engouement collectif au renouveau, à la reconstruction, à la création d'entreprises dans tous les domaines. Le besoin était grand et l'espoir encore plus. Les jeunes saturés de conflits aspiraient à la paix et au travail et ils s'y mirent courageusement.

A partir de 1950 les créations d'entreprises nouvelles furent assez nombreuses, surtout parmi les autodidactes. Malheureusement les statistiques sont rares et peu précises.

En effet, celles-ci distinguent mal quelles sont les créations d'entreprises vraiment nouvelles et les entreprises issues de parthénogenèses d'entreprises existantes pour des raisons fiscales ou des questions d'organisation interne.

Aussi nous ne donnerons ici que peu de chiffres. Il apparaît certain toutefois que le nombre de création a toujours été en France très inférieur à celui des Etats-Unis même en pourcentage par rapport aux entreprises existantes.

Les lois de Gattaz enfin fausses

C'est 1965 qui semble avoir été le sommet de la courbe des créations depuis la dernière guerre et les candidats-entrepreneurs se mirent à disparaître. Les événements de 1968 ont précipité le mouvement déjà amorcé en décourageant définitivement ceux qui avaient encore le secret espoir de devenir patrons.

C'est en 1970 que notre pays toucha sans doute le fond de la démotivation des entrepreneurs et de l'indifférence du public à leur égard, et c'est à ce moment que se produisit une première prise de conscience qui se propagea dans tous les milieux, même universitaires et gouvernementaux, gage d'espoir vers un renouveau même si aucune mesure positive n'a été prise entre 1970 et 1976.

C'est à cette époque que fut publié mon livre "Les Hommes en Gris (1)" qui dénonçait pour la première fois en France la crise de natalité de nos entreprises et lançait un appel à la prise de conscience et à l'aventure de la création d'entreprises. C'est dans ce livre que figuraient les quatre lois de Gattaz rappelées ci-dessous :

1^{ère} loi : "Dans toutes les écoles d'ingénieurs de France, il se trouve 15 % des élèves qui possèdent les qualités nécessaires pour devenir un bon chef d'entreprise".

2^e loi : "Parmi les 15 % ci-dessus un tiers seulement, soit 5 % du total des élèves ingénieurs, envisage la possibilité de créer une affaire personnelle en partant de zéro".

3^e loi : "Parmi les 5 % ci-dessus les quatre cinquièmes, soit 4 %, abandonneront cette idée avant de l'avoir réalisée".

4^e loi : "Dans le dernier 1 % de rescapés les deux tiers seront contraints d'abandonner par la suite et il ne reste en définitive que 0,3 % des élèves-ingénieurs qui deviendront entrepreneurs industriels, soit 1 sur 300.

Ces chiffres pourront paraître extrêmement bas à un lecteur non averti. Ils étaient malheureusement et tragiquement exacts.

Rappelons cependant que les lignes ci-dessus ont été écrites en 1969 à la période la plus noire de la crise de natalité des entreprises. Bien que l'analyse systématique des annuaires des grandes écoles et des nombreuses enquêtes nécessaires n'aient pas été renouvelées depuis cette date, ces chiffres se sont sûrement un peu améliorés, mais moins que ne le croient certains optimistes. En effet, les entreprises de service et de distribution ont connu un bon essor qui reste faible dans les entreprises industrielles.

Le chiffre tragique de 0,3 % de la quatrième loi pourrait atteindre aujourd'hui 0,5 % ou 0,6 %, ce qui représenterait en somme deux créateurs d'entreprises industrielles par promotion d'ingénieurs, chiffres encore bien faibles pour des jeunes gens qui ont en main les atouts majeurs de la connaissance pour tenter l'aventure industrielle.

On m'a demandé il y a quelques années si je pouvais faire un cours exhaustif en quinze ou vingt "amphi" sur la création d'entreprises dans une de nos meilleures écoles de commerce. La réponse est facile : si un tel cours existait il n'y aurait plus de création du tout, car tous les élèves seraient traumatisés par tout ce qui peut se produire dans cette aventure. En effet c'est bien d'une aventure qu'il s'agit : les derniers aventuriers du XX^e siècle ne sont plus en Amazonie, ni même dans la salle Pleyel, mais bien dans l'entreprise créée ex nihilo.

Yvon Gattaz

- Né à Bourgoin (Isère en 1925)
- Ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris
- Président Directeur Général de la Société RADIALL, créée avec son frère Lucien Gattaz en 1952 à partir de zéro, alors qu'il était encore ingénieur chez Citroën.

Aujourd'hui RADIALL est le premier producteur européen et le second mondial de connecteurs coaxiaux pour l'électronique. La société comprend cinq établissements :

- le siège social, le service des Etudes et Recherches à Rosny s/Bois dans la région parisienne, 160 personnes
- l'usine de production de Voiron (Isère), 350 personnes (connecteurs coaxiaux)
- l'usine de Chateau-Renault (Indre et Loire), 130 personnes (connecteurs multicontacts)



- l'usine de l'Isle-d'Abeau, près de Lyon, 100 personnes (appareillages hyperfréquences)

- l'usine de Voreppe (Isère), 50 personnes (dépôts électrolytiques).

RADIALL a cinq filiales commerciales à l'étranger : Angleterre, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Suède.

Le chiffre d'affaires hors taxes de RADIALL en 1978 a été de 112 millions de F.

La Société RADIALL est considérée comme l'une des meilleures entreprises de l'électronique française.

Autres activités d'Yvon Gattaz

— Président du GECIR (Groupement des Entreprises Commerciales et Industrielles de Rosny s/Bois) fondé en 1967

— Auteur du livre "Les Hommes en Gris" publié en 1970 aux Editions Robert Laffont. Premier ouvrage alertant l'opinion et les pouvoirs publics sur la grave crise de natalité des entreprises françaises. Ce best-seller lui a valu, de la part des journalistes, le surnom de "père de la natalité des entreprises françaises".

— Fondateur et co-auteur, en 1974, de la lettre mensuelle socio-économique "Les Quatre Vérités". Créée avec quelques hommes de talent, Michel Drancourt, Octave Gélinier et Jacques Plasard, pour promouvoir une société néolibérale de progrès économique et social et faire mieux connaître l'entreprise dans les milieux qui l'ignorent. Cette revue tire chaque mois à 20 000 exemplaires.

— Fondateur et président national de l'ETHIC, mouvement des Entreprises de Taille Humaine Industrielles et Commerciales. En janvier 1976, Yvon Gattaz recrute parmi ses amis 25 membres fondateurs. Aujourd'hui, ETHIC rassemble 1 500 membres dans toute la France et prépare le profil de l'entreprise et peut-être même de la société de demain.

— Membre du Conseil Exécutif du C.N.P.F.

— Chevalier de la Légion d'Honneur

— Officier de l'Ordre National du Mérite.

Une raison d'espérer : les jeunes diplômés d'aujourd'hui redoutent plus, paraît-il, l'ennui que le chômage et pour éviter l'ennui d'une carrière planifiée se tourneraient plus volontiers vers la moyenne entreprise et, pourquoi pas, vers l'entreprise naissante.

Mais le diplômé, quelle que soit sa formation, n'est pas le plus adapté à la création à partir de zéro. On a dit que les diplômés étaient souvent stérilisants. En fait ils ouvrent une carrière royale et tranquille dans les grandes entreprises, et il faut au jeune diplômé une dose peu commune de non-conformisme et de goût du risque pour abandonner la sécurité, les titres et les appointements et tenter une aventure qui débute comme l'artisanat et n'utilise en rien ce qu'il a appris. C'est pour lui l'abandon de ce fameux titre de diplômé qui légitime son pouvoir dans la grande entreprise ou l'administration, et qui ne lui sert plus à rien ici. Dépouillé de ses parchemins il mettra à nu ses qualités humaines et trouvera sans doute dans cette aventure la réalisation de soi-même.

C'est un saut dans l'inconnu que peu de diplômés acceptent de faire, il faut les comprendre avant de leur jeter la pierre.

Il est cependant curieux de constater qu'en 1970 personne en France ne savait comment naissaient les entreprises : les trouvait-on dans les choux, ou étaient-elles apportées par les cigognes ? Il y avait non seulement un mystère, mais un manque total d'intérêt.

Les cinq dangers de la sollicitude aux créateurs

Si on peut se réjouir de cette conscience généralisée de la nécessité de création qui a pris en masse comme un métal en fusion depuis les écoles et les universités jusqu'aux ministres et aux pouvoirs publics, nous souhaiterions, sans jouer les trouble-fêtes d'une partie que nous avons nous-mêmes provoquée et organisée, donner quelques conseils pour que la création d'entreprises conserve ses caractères propres de spontanéité, donc d'efficacité.

La sollicitude des pouvoirs publics a été longue à venir et nous avons souvent désespéré de l'obtenir un jour.

Aujourd'hui elle est là, consciente, raisonnée, organisée et tutélaire.

Elle risque dans son mécanisme administratif inévitable de broyer quelques initiatives et nous voudrions montrer les cinq pièges dans lesquels elle risque de tomber :

- 1/ trop aplanir les obstacles
- 2/ pousser tous les candidats sans discrimination
- 3/ prétendre juger les produits
- 4/ technocratiser les créateurs
- 5/ rationaliser la création.

Si les obstacles à la création ont été depuis toujours bien trop hauts et réservés aux seuls meilleurs sauteurs, il ne faudrait pas les aplanir totalement et livrer le passage à tous les marcheurs, même éclopés. La création d'entreprise doit rester une course de haies. Un parti politique avait récemment proposé un Bureau National de la création d'entreprises, où celle-ci ne s'effectuerait plus dans la douleur mais dans la joie, sous la tutelle sans recours d'une Banque d'investissements et sur un projet jugé par un aréopage de fonctionnaires. Ainsi serait née l'entreprise idéale, aseptisée, modelisée, figolée, parrainée, financée, heureuse et "sanitized" qui aurait ressemblé à l'entreprise vraie comme le hameau de Marie-Antoinette a une véritable ferme du XVIII^e siècle. Erreur cardinale d'idéalistes en chambre qui croyaient qu'un aventurier de la création pouvait être transformé en conducteur de tramway.

Le second risque est de pousser trop de jeunes vers la création d'entreprises sans discrimination et sans élimination sélective de ceux qui ne présentent pas les qualités indispensables. C'est le risque des mesures ou des aides générales dont le seul critère serait, encore une fois, un diplôme qui n'est en rien le garant des qualités d'entrepreneur. Si l'engouement et le prosélytisme devenaient trop forts et indifférenciés on verrait se multiplier les naufrages des moins doués.

Une méthode appréciée aujourd'hui est l'attribution d'un prix par un jury au cours d'une manifestation qui, par bonheur, met en évidence la création, fait connaître les heureux gagnants... et parfois les membres du jury. Le danger de ce choix c'est que fort souvent, outre les qualités du candidat, l'aréopage croit pouvoir juger le pro-

duit lui-même. Or il s'agit là d'une erreur grave, car le créneau est spécifiquement le secret de l'entrepreneur. S'il paraît bon à un groupe de sages, de gens raisonnables ou de fonctionnaires, c'est qu'il est déjà dans l'air du temps, donc déjà dépassé. C'est sûrement un mauvais créneau. Au contraire s'il paraît incongru, non-conformiste, peu raisonnable ou farfelu, il a quelques chances de réussir.

Donc un jury, surtout s'il est prudent (ce qu'on lui demande), a de fortes chances de juger l'avenir des produits présentés de façon totalement erronée. Et c'est ainsi que l'on voit un brillant gagnant d'un prix de la création faire faillite dans les mois qui suivent, au grand dam de nos nouvelles pythies qui n'en peuvent mais.

Le quatrième danger de la sollicitude gouvernementale se trouve dans le risque de technocratisation, de formalisation et de bureaucratisation de la création elle-même. Les pouvoirs publics ne peuvent exercer leur sollicitude même bienveillante que par des lois, des arrêts, des décrets, des papiers, des dossiers, des examens, des primes, des remboursements et autres formalités vite abruptes dans leur amoncellement. Or le créateur est un indépendant qui supporte mal les contraintes trop lourdes et qui a besoin pour réussir de toute sa liberté d'esprit. Et la liberté canalisée et dirigée n'est déjà plus la liberté.

Enfin il est à craindre que, saisie par des universitaires et des auteurs, la création d'entreprises, phénomène aussi spontané que la naissance d'un petit animal, devienne conceptualisée, intellectualisée. On verrait alors de nouvelles races de penseurs tenter leur chance dans l'économie marchande avec les succès que l'on devine. Sur ce point oserai-je rappeler encore une fois la recette que je donne depuis longtemps aux jeunes disciples avides de réussir lorsqu'ils veulent connaître le dosage des qualités les plus indispensables pour créer une entreprise :

Il faut :

- 2 % de finances (et c'est suffisant quoi qu'on en dise si l'on veut bien partir de zéro)
- 8 % de connaissances (ou de diplômes)
- 45 % de courage
- 45 % d'inconscience.

L'entreprise : un bien pas comme les autres

*par G. DAUBLON
Notaire Associé à PARIS*

Le droit fiscal français pris dans toutes ses branches ne montre guère de sollicitude pour les entreprises.

C'est ainsi :

— Que lors du décès d'un entrepreneur individuel, les héritiers doivent acquitter, non seulement les droits de mutation à titre gratuit, mais encore l'impôt sur les plus-values afférents aux biens que comprend l'entreprise.

— Que les entreprises exploitées par l'intermédiaire d'une société font l'objet, lors de leur transmission, d'une évaluation basée pour l'essentiel sur leur valeur vénale, et ceci lorsqu'on sait qu'il s'agit d'un type de bien pour lequel il n'existe pas de marché, et ceci même si les droits sociaux transmis n'assurent en fait aucun contrôle de l'affaire.

— Que les droits de mutation à titre oné-

reux sont en matière de fonds de commerce de 16,60 % alors qu'ils atteignent rarement 5 % dans tous les autres pays de la Communauté Economique Européenne.

Par ailleurs, on constate des distorsions entre les régimes fiscaux appliqués lors des transmissions selon qu'il s'agit de céder une petite ou une moyenne entreprise (qu'elle soit exploitée en direct ou par l'intermédiaire d'une société) ou le contrôle d'une société cotée en bourse.

Cette situation a depuis longtemps ému le notariat journalièrement confronté aux difficultés que suscite la transmission des entreprises.

A l'occasion du Forum International qui s'est tenu le 22 mai 1979 à la Porte Maillot, dans le cadre du XV^e CONGRES DE L'UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT LATIN, les notaires ont présenté un certain nombre de propositions tendant à

mettre un terme à toutes ces difficultés.

Ils ont, en premier lieu, mis l'accent sur l'originalité que révèle l'entreprise si on la compare aux autres biens matériels de ce monde : les immeubles et les objets mobiliers.

Les immeubles doivent, certes, tout aux hommes qui les ont d'abord conçus puis construits. La part de l'homme est encore plus éclatante dans les objets mobiliers et tout particulièrement dans les plus précieux de ceux-ci : les objets d'art, tout entiers marqués - et pour toujours - de la personnalité de leurs auteurs.

Mais à partir du moment où ils existent, immeubles et objets mobiliers ont une valeur intrinsèque indépendante de l'action humaine si ce n'est qu'ils doivent être entretenus ou conservés dans certaines

conditions. Sous ces seules légères réserves, immeubles et objets mobiliers gardent toute leur valeur, bien souvent même cette dernière augmente de façon considérable, et ceci du seul fait de leur existence et en fonction des caractéristiques qui leur sont propres.

On dit fréquemment qu'ils défient le temps et les hommes, et c'est sans doute pour cette raison qu'on les qualifie de valeurs "refuge".

Tout autre apparaît l'entreprise.

Elle naît, comme l'immeuble, comme l'œuvre d'art, de la volonté de l'homme, elle est le fruit de son initiative, mais elle ne possède en elle-même aucune pérennité propre, ce qui affecte grandement sa valeur objective. Cette pérennité, elle ne l'acquiert - et toujours de façon relative - qu'au résultat du maintien permanent, vigilant, de l'action humaine, de sa sollicitude et de ses constants efforts.

Combiné subtil de pensées, d'intentions et de gestes, elle n'est rien d'autre que ce que les hommes la font chaque jour, d'où il suit qu'elle n'a pas de vie propre et qu'elle constitue le plus précaire de tous les biens de ce monde.

Et pourtant, bien qu'elle ne défie point le temps, et toute précaire qu'elle soit, elle ne se montre pas ingrate envers les humains à qui elle doit tout, et elle les nourrit. Et c'est ce dernier trait qui la caractérise le mieux.

Que la transmission d'un immeuble ou d'une œuvre d'art suscite, pour l'héritier, des difficultés financières à l'instant de payer les droits de mutation, n'affecte que

lui et laisse la société parfaitement indifférente. Serait-il contraint, pour acquitter sa dette envers l'Etat, de vendre la chose recueillie, que ceci n'aurait aucune importance ; le seul fait important, en la circonstance, c'est que les droits soient payés pour profiter à la collectivité.

Mais quand il s'agit d'une entreprise, les données s'inversent. Ce qui devient essentiel, ce n'est plus que les droits soient payés, c'est que l'entreprise puisse continuer à jouer son rôle d'outil économique, continuer de créer des richesses, continuer de faire vivre les hommes. Personne n'y perdra rien, l'Etat moins que quiconque.

Au surplus, les capitaux investis dans une entreprise sont à la fois risqués et piégés, risqués en fonction des innombrables aléas de la vie économique où toutes les données se combinent pour engendrer le plus fabuleux des jeux de hasard, piégés tant il peut se révéler difficile, si ce n'est parfois quasi impossible, de désinvestir.

Partant de ces considérations, les notaires ont suggéré ;

— Que, d'une façon générale, les petites et moyennes entreprises, quelle que soit la forme juridique sous laquelle elles sont exploitées, soient évaluées à l'occasion de toute transmission sur la base de leur valeur de rendement comme c'est le cas des actions cotées en bourse.

D'un point de vue technique, il conviendrait, bien sûr, de déterminer les critères permettant de calculer cette valeur de rendement.

— Que les droits de mutation à titre onéreux soient sensiblement abaissés pour

cesser de pénaliser les entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes de la Communauté Economique Européenne.

On pourrait d'ailleurs envisager de soumettre ce type de mutation, non plus aux droits d'enregistrement, mais à la T.V.A., comme c'est déjà le cas à l'égard des marchandises comprises dans un fonds de commerce.

— Qu'au moment où l'on constate l'importance que présentent, pour l'économie française, les petites et moyennes entreprises, notamment du point de vue de l'emploi, un régime de faveur soit prévu pour leur transmission à titre gratuit.

Dans ce domaine, on pourrait s'inspirer des précédents afférents à la transmission des forêts exploitables ou des exploitations agricoles faisant l'objet d'un bail à long terme.

— Qu'il soit mis fin à la théorie administrative tendant à considérer que la cession plus ou moins simultanée de tous les droits composant le capital d'une société non cotée constitue une mutation de fonds de commerce avec les conséquences catastrophiques qui en découlent.

D'une façon générale, après avoir remarqué que le tissu économique français se dévitalisait gravement (16 000 faillites en 1978 contre 15 000 créations), les notaires ont voulu attirer l'attention des pouvoirs publics sur le sort des P.M.E. dont la vitalité représente cependant l'une des chances de survie de l'économie.

La Vie du Corps des Ponts et Chaussées

LISTE DES CANDIDATS

Élections du 6 novembre 1979

pour le renouvellement des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Ingénieurs des Ponts et Chaussées du Cadre Spécial

Nombre de repré-
sentants du Personnel
à élire

GRADES REPRÉSENTÉS	Titulaires Suppléants		Syndicat National Auto- nome des Ingénieurs des Ponts et Chaussées	Syndicat National Force Ouvrière des Personnels des Ministères de l'E.C.D.V. et des T.	C.G.T. - Syndicat National des Personnels Tech. Adm. et de Serv. du Ministère de l'Équi- pement C.F.D.T. - UNION FÉDÉRALE ÉQUIPEMENT
	Titulaires	Suppléants			
Ingénieurs Généraux des Ponts et Chaussées 1 ^{ère} classe	2	2	MM. BOILOT Pierre BRIQUEL Henri LECOMTE Pierre TEYSSENDIER DE la SERVE Henri		
Ingénieurs Généraux des Ponts et Chaussées 2 ^e classe	2	2	MM. ARQUIE Georges GARABIOL Robert DUMET André HUVILLIER J.Jacques		
Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées	2	2	MM. BERTHIER Jean DESCHESNE Jean CAMUS Georges Marie DELIGNY Jean-Louis	MM. TRECUL Guy DESGRAND- CHAMPS Claude CARASSUS Gilbert TUTENUIT Jean	MM. SAUTEREY Raymond MAZZOLINI Pierre BRUNSCHWIG Gérard FARGIER Paul-Henri
Ingénieurs des Ponts et Chaussées 1 ^{ère} classe	2	2	MM. GRESSIER Claude MORANÇAY Gérard CREPEX Georges MOINARD René	MM. LEGRAND Jacques MOUSSET Paul HUART Yves TEYSSANDIER Jean-Paul	MM. MATHIEU Bernard CALAME Pierre TOURNERIE Guy FONLUPT Jean
Ingénieurs des Ponts et Chaussées 2 ^e classe	2	2	MM. CHAMBODUC de SAINT PULGENT Noël TROTIGNON J.Pierre AZAM Claude BOLLOTTE Lucien	MM. BETI Jean-Paul BEAUBAT Michel GUERO Yves EON Jean	MM. DURAND Bernard RICONO Gilles MASSIN Gérard DE BUHAN Patrick

DESTINATAIRES :

mouvements

DÉCISIONS

M. Georges **REVERDY**, I.C.P.C., à la disposition de la Cour des Comptes, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, affecté à l'Inspection Générale de l'Équipement pour recevoir une mission d'Inspection Générale, et en sus, mis à disposition à temps partiel auprès de la Cour des Comptes.
Arrêté du 11 juillet 1979.

M. Daniel **BURQ**, I.C.P.C., en service détaché auprès de Gaz de France, est, à compter du 16 mars 1979 maintenu dans la même position auprès de cet organisme pour une nouvelle période de cinq ans afin de lui permettre de continuer à exercer les fonctions de Directeur Technique à la SOFREGAZ.
Arrêté du 16 juillet 1979.

M. Bruno **MEGRET**, I.P.C. à la Direction Départementale de l'Équipement de l'Essonne, est, à compter du 16 juin 1979, mis à la disposition du Cabinet du Ministre de la Coopération.
Arrêté du 18 juillet 1979.

M. Jean-Louis **OLIVER**, I.P.C., en disponibilité depuis le 1^{er} janvier 1976, est, à compter du 1^{er} juillet 1979, réintégré dans son administration d'origine et affecté provisoirement à la Direction du Personnel.
Arrêté du 20 juillet 1979.

M. Jean **SALVA**, I.G.P.C., Chef de Service Régional de l'Équipement "LANGUEDOC ROUSSILLON", est, à compter du 1^{er} septembre 1979, réintégré dans son corps d'origine et chargé conjointement avec M. **ATTALI**, des 20^e (Région LANGUEDOC ROUSSILLON) et 21^e (Région PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR) circonscriptions territoriales d'Inspection Générale.
Arrêté du 20 juillet 1979.

M. Paul **AUBIGNAT**, I.P.C. à la Direction Départementale de l'Équipement du VAL de MARNE, est, à compter du 16 juillet 1979, mis à la disposition de l'Établissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle d'EVRY en qualité de Directeur Technique.
Arrêté du 23 juillet 1979.

M. François **VALIRON**, I.G.P.C. en service détaché, est, à compter du 12 août 1979, réintégré dans son corps d'origine et désigné comme membre attaché au Conseil Général des Ponts et Chaussées.
Arrêté du 23 juillet 1979.

M. Marc d'**AUBREBY**, I.P.C., détaché auprès du Secrétariat d'État auprès du Ministre de l'Intérieur en NOUVELLE CALÉDONIE, est, à compter du 10 août 1979, réintégré dans son administration d'origine et affecté à la Direction Régionale de l'Équipement "Ile de France".
Arrêté du 23 juillet 1979.

M. René **DELAVALT**, I.C.P.C., détaché dans l'emploi de Directeur Départemental de l'Équipement de la MAYENNE, est affecté à l'Inspection Générale de l'Équipement pour recevoir une mission d'Inspection Générale.
Arrêté du 23 juillet 1979.

M. Gérard **MICHEL**, I.P.C., à la Direction Départementale de l'Équipement du NORD, est, à compter du 1^{er} août 1979, mis à la disposition de l'Aéroport de Paris.
Arrêté du 23 juillet 1979.

M. Robert **VION**, I.C.P.C. à la Direction Départementale de l'Équipement du BAS-RHIN, est, à compter du 24 avril 1979, mis à la disposition du Ministère des Affaires Étrangères pour servir en ÉTHIOPIE en vue d'exercer les fonctions de coordinateur des Transports et Communication à la Commission Économique des Nations-Unies pour l'AFRIQUE à ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE).
Arrêté du 26 juillet 1979.

M. Léon de **PAULOU-MASSAT**, Directeur départemental de l'Équipement, est, à compter du 16 septembre 1979, réintégré dans son administration d'origine et nommé Membre Attaché au Conseil Général des Ponts et Chaussées. En sus de ses nouvelles attributions il est nommé Conseiller Technique auprès du Directeur du Personnel.
Arrêté du 2 août 1979.

M. Christian **MAISONNIER**, I.P.C. en service détaché auprès du Ministère des Affai-

res Étrangères (Coopération technique au MAROC), est, à compter du 11 octobre 1979, réintégré dans son Administration d'origine et affecté à la Direction Départementale de l'Équipement du NORD pour y être chargé de l'Arrondissement Grands Travaux n° 2.

Arrêté du 3 août 1979.

M. Jean-Claude **FERRAND**, I.P.C. au Service des Canaux du Midi et Latéral à la Garonne, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, mis à la disposition du Ministère de l'Industrie - Service Interdépartemental de l'Industrie et des Mines (S.I.I.M.) (Bourgogne - Franche-Comté).
Arrêté du 3 août 1979.

M. Roger **OUVRARD**, I.C.P.C., adjoint au Directeur Régional de l'Équipement PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, est, à compter du 15 septembre 1979, affecté à l'Inspection Générale de l'Équipement pour recevoir une mission d'Inspection Générale.
Arrêté du 3 août 1979.

M. Vincent **LACOUR**, I.P.C., en service détaché auprès du Ministère des Affaires Étrangères (ALGÉRIE) au titre de la coopération technique, est, à compter du 9 septembre 1979, réintégré dans son Administration d'origine, est affecté provisoirement à l'Administration Centrale Direction du Personnel.
Arrêté du 3 août 1979.

M. Alain **LOUBEYRE**, I.C.P.C., à la disposition du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, est, à compter du 16 août 1979, affecté à l'Administration Centrale en qualité d'Adjoint au Haut-Fonctionnaire de la Défense.
Arrêté du 3 août 1979.

M. Lucien **GAUDEL**, I.C.P.C., à la Direction Régionale de l'Équipement du NORD, est, à compter du 1^{er} octobre 1979, affecté à l'Inspection Générale de l'Équipement et de l'Environnement pour recevoir une mission d'Inspection Générale.
Arrêté du 14 août 1979.

M. Jean-Jacques **RAOUL**, I.P.C., à la Direction Départementale de l'Équipement de l'AISNE, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, mis à la disposition de l'Office Français de Coopération pour les Chemins de Fer et les Matériels d'Équipement (OFERMAT) en vue d'exercer les fonctions d'Adjoint au Chef du Service des Travaux Neufs à l'Office du Chemin de Fer Transgambonais (OCTRA).
Arrêté du 22 août 1979.

NOMINATION

M. Alain **VILLARET**, Directeur Départemental de l'Équipement du VAR, est, à compter du 16 septembre 1979, nommé Directeur Départemental de l'Équipement des BOUCHES-DU-RHÔNE, en remplacement de M. de PAULOU-MASSAT.

Arrêté du 2 août 1979.

M. Roger **DAMIANI**, I.C.P.C., en service détaché auprès de l'Office Public d'Aménagement et de Construction des BOUCHES-DU-RHÔNE, est, à compter du 16 octobre 1979, nommé Directeur Départemental de l'Équipement du VAR, en remplacement de M. VILLARET.

Arrêté du 2 août 1979.

Les Ingénieurs-Élèves des Ponts et Chaussées dont les noms suivent reçoivent les affectations suivantes à compter du 1^{er} septembre 1979 :

MM. Claude **ALLET** D.D.E. CHER, Chargé du Groupe d'Études et de Programmation Michel **AVENAS** Mis à la disposition du Ministère de l'Industrie - Direction de la qualité et de la Sécurité Industrielles Philippe **AYOUN** C.E.T.E. de Bordeaux Olivier **BARBAROUX** Mis à la disposition du Ministère de l'Industrie - Direction Générale de l'Industrie - Service des Affaires Internationales

Robert **BRANCHE** Mis à la disposition du Ministère de l'Industrie - Direction Générale de l'Industrie - Délégation à la petite et moyenne industries

Dominique **BUREAU** Affecté provisoirement à l'ENPC

Daniel **BURSEAUX** D.D.E. DOUBS - Arrondissement de MONTBELIARD

Geoffroy **CAUDE** Affecté provisoirement à la D.P.

Didier **CHAPPET** C.E.T.E. de LYON

Bertrand **DEROUBAIX** C.E.T.U.R.

J.Y. **DESROUSSEAU** Affecté provisoirement à l'E.N.P.C.

Jean-Paul **DOUTHE** C.S.T.B.

Jean-Pierre **DUFAY** D.D.E. YONNE

Jérôme **FESSARD** Ministère de l'Industrie - Direction de l'Administration Générale Melle Anne **GELY** S.E.T.R.A. - Dion. des ouvrages d'art

Jean-Louis **GERBENNE** S.E.T.R.A.

Jérôme **GRANBOULAN** Affecté provisoirement à l'E.N.P.C.

François **HABIB** Affecté provisoirement à l'E.N.P.C.

Etienne **HIMPENS** D.D.E. ORNE - Arrondissement fonctionnel et opérationnel

Bernard **JACOB** Provisoirement à la D.P.

Jean-François **MICHEL** D.D.E. AISNE - Arrondissement fonctionnel et opérationnel

Pierre **LANDOUER** Provisoirement à l'E.N.P.C.

Bruno **LEBENTAL** Service de la Navigation du NORD et du PAS-DE-CALAIS -

Arrondissement Etudes et Planification Marc **LEGRAND** D.D.E. NORD - Arrondissement Transports

Thierry **LOUIS** Provisoirement à l'E.N.P.C. Jean-François **MAHE** Ministère de la Défense - Direction des travaux maritimes de BREST

Jean-Miche **OTT** D.D.E. LOIRE - Arrondissement opérationnel n° 1

Cyrille du **PELOUX de SAINT ROMAIN** Ministère de l'Industrie - S.I.I.M. PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pierre-Louis **PETRIQUE** D.D.E. HAUT-RHIN - Arrondissement fonctionnel

Eric **REBEYROTTE** Provisoirement à l'E.N.P.C.

Bruno **VERGOBBI** Service Maritime des Ports de BOULOGNE et de CALAIS - 2^e arrondissement maritime de BOULOGNE-SUR-MER

Philippe **VIDAL** Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur (Départements et Territoires d'OUTRE MER) Nelle CALÉDONIE

Thierry **WASTIAUX** Provisoirement à l'E.N.P.C.

Arrêté du 2 août 1979.

M. Jean **MILLET**, I.C.P.C., Directeur Départemental de l'Équipement de la CHARENTE-MARITIME, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, nommé Chef du Service Régional de l'Équipement "LANGUEDOC-ROUSSILLON".

Arrêté du 20 juillet 1979.

M. Michel **BRUERE**, I.C.P.C., Directeur du C.E.T.E. de LILLE, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, nommé Directeur Départemental de l'Équipement de la CHARENTE-MARITIME, en remplacement de M. MILLET.

Arrêté du 20 juillet 1979.

M. Robert **PENHOUE**, I.P.C. à la Direction Départementale de l'Équipement de l'EURE, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, nommé Directeur Départemental de l'Équipement de la MAYENNE, en remplacement de M. DELAVAUULT.

Arrêté du 23 juillet 1979.

MUTATIONS

M. Jean **CAMUS**, I.P.C. à la Direction Départementale de l'Équipement de la RÉUNION, est, à compter du 15 septembre 1979, muté à la Direction de l'Urbanisme et des Paysages pour y être chargé du bureau de la Planification au Service des Sites et des Paysages.

Arrêté du 16 juillet 1979.

M. Jacques **FREMIOT**, I.P.C. à la Direction Départementale de l'Équipement d'INDRE et LOIRE, est, à compter du 16 septembre 1979, muté à la Direction de l'Architecture en qualité de chargé de Mission auprès du Sous-Directeur de la Création de l'Architecture.

Arrêté du 19 juillet 1979.

M. Michel **BELLIER**, I.P.C. au C.E.T.E. de LYON, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, muté à Paris pour être mis à la disposition de l'Institut Auguste Comte pour l'étude des Sciences de l'Action.

Arrêté du 19 juillet 1979.

M. Charles **ARATHOON**, I.P.C. à la Direction Départementale de l'Équipement du CHER, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, à Paris pour être mis à la disposition de l'Institut Auguste Comte pour l'étude des Sciences de l'Action.

Arrêté du 19 juillet 1979.

M. Philippe **SARDIN**, à la Direction Départementale de l'Équipement de la LOIRE, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, muté à Paris pour être mis à la disposition de l'Institut Auguste Comte pour l'étude des Sciences de l'Action.

Arrêté du 23 juillet 1979.

M. Roland **BONNEPART**, I.P.C., chargé de l'Arrondissement Opérationnel n° 1 à la Direction Départementale de l'Équipement de la Loire, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, muté à l'intérieur du service pour être chargé de l'Arrondissement de SAINT-ÉTIENNE I, en remplacement de M. **SARDIN**.

Arrêté du 24 juillet 1979.

M. Pierre **MONNIER**, I.P.C. à la Direction Départementale de l'Équipement de la HAUTE-GARONNE, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, muté à la Direction Départementale de l'Équipement des PYRÉNÉES ORIENTALES en qualité d'Adjoint au Directeur.

Arrêté du 1^{er} août 1979.

M. Michel **PERROT**, I.P.C. à la Direction Départementale de l'Équipement de SAÔNE et LOIRE, est, à compter du 16 septembre 1979, muté à la Direction Départementale de l'Équipement de l'AIN en qualité d'adjoint au Directeur, en remplacement de M. **PAUBEL**.

Arrêté du 1^{er} août 1979.

M. Michel **BAUCHOT** I.P.C., Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, est, à compter du 1^{er} juillet 1979, muté à la Direction Départementale de l'Équipement de la MANCHE pour y être chargé de l'Arrondissement Mixte de CHERBOURG.

Arrêté du 3 août 1979.

M. Bernard **RIETHMULLER**, I.P.C. à la Direction Régionale de l'Équipement "ILE DE FRANCE", est, à compter du 1^{er} août 1979, muté à la Direction Départementale de l'Équipement du VAL de MARNE pour y être chargé du Groupe Urbanisme Opérationnel et Construction, en remplacement de M. **AUBIGNAT**.

Arrêté du 3 août 1979.

M. Roger **PAUBEL**, I.P.C. à la Direction Départementale de l'Équipement de l'AIN, est, à compter du 16 septembre 1979, muté à la Direction Générale de l'Aviation Civile, service des Bases Aériennes à Paris.

Arrêté du 6 août 1979.

M. Bruno **DAVIET**, I.P.C. à la Direction Départementale de l'Équipement de la MARNE, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, muté au C.E.T.E. d'AIX EN PROVENCE, en qualité d'Adjoint au Directeur.

Arrêté du 7 août 1979.

M. Jacques **SICHERMAN**, I.P.C., mis à la disposition de l'Institut Auguste Comte pour l'étude des Sciences de l'Action, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, muté à la Direction Départementale de l'Équipement de la MARNE, pour y être chargé de l'Aménagement de REIMS.

Arrêté du 7 août 1979.

M. François **GODLEWSKI**, I.P.C. à la Direction Régionale de l'Équipement de BASSE NORMANDIE, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, muté à la Direction Départementale de l'Équipement de la MARNE, pour y être chargé du groupe d'Études et de Programmation et de l'Agence d'Urbanisme de CHALONS SUR MARNE.

Arrêté du 10 août 1979.

M. Jean-Pierre **DEFRESNE**, I.P.C. au C.E.T.E. de l'EST, est, à compter du 1^{er} septembre 1979, muté à la Direction Départementale de l'Équipement des PYRÉNÉES ATLANTIQUES pour y être chargé du Service Spécialisé de BAYONNE.

Arrêté du 14 août 1979.

nieurs en Chef des Ponts et Chaussées : MM.

Gilbert **CARASSUS**
Georges **CHAIX**
René **CHALLINE**
Jean-François **CHAMBOLLE**
Pierre **CLARIN**
Jean-Claude **DOUVRY**
Henri **DUPRAY**
Henri **ESCOFFIER**
François **FAVANT**
Henri **GRELU**
Michel **HENRY**
François **KOSCIUSKO-MORIZET**
Charles **PAREY**
Pierre **PARISOT**
Pierre **RICHARD**
Jean **SALENCON**
Gilles **TESSIER**
Henry **THIBAUT**
Célestin **THOUZEAU**
Raymond **TROTEL**

Arrêté du 23 juillet 1979.

Les Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées dont les noms suivent sont promus Ingénieurs Généraux des Ponts et Chaussées :

MM. Jean **BAYON**
Henri **MATHIEU**
Léon de **PAULOU-MASSAT**

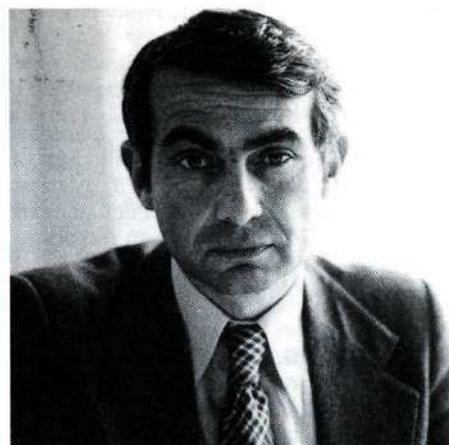
Arrêté du 1^{er} août 1979.

PROMOTIONS

M. Raymond **TROTEL**, I.P.C. à la Direction Départementale de l'Équipement du CHER, est, à compter du 2 janvier 1979, promu I.C.P.C.

Arrêté du 20 juillet 1979.

Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées dont les noms suivent sont promus Ingé-



M. Chambolle.

M. Alain **GERBALDI**, I.P.C., Secrétaire Général de l'Association, Directeur de la Formation continue à l'E.N.P.C. est à compter du 10 octobre 1979 nommé, en sus de ses fonctions actuelles, Directeur de la Formation post-scolaire et de la Recherche à l'école.



M. Kosciusko-Morizet.

DÉCÈS

Nous avons le regret de faire part du décès de :

Monsieur Michel **WILBOIS**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, survenu le 25 juillet 1979.

Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

Informations Retraite

L'Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et le Syndicat National Autonome des Ingénieurs des Ponts et Chaussées organisent une réunion de préparation à la retraite le :

JEUDI 22 NOVEMBRE 1979

à l'École Nationale
des Ponts et Chaussées
28, rue des Saints Pères — 75007 PARIS
Amphithéâtre Albert CAQUOT

Cette réunion intéresse principalement les Camarades dont l'âge de la retraite approche (55 à 65 ans), mais elle s'adresse également aux retraités, aux veuves de nos Camarades décédés et aussi à tous les Ingénieurs, quel que soit leur âge, préoccupés, à juste raison par les dispositions à prendre pour améliorer les conditions de leur future retraite.

Les conjoints sont également conviés à la réunion.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- à 9 h 45 : Ouverture de la séance du matin — Exposé général,
 - à 10 h 45 : Exposé par les représentants de l'Administration des problèmes administratifs inhérents à la retraite.
- M. CAZIN, Président de la Mutuelle Générale de l'Équipement et des Transports (M.G.E.T.), participera à cette séance.

Après le déjeuner libre, de 12 h à 14 h 30, exposé introductif à la séance de l'après-midi sur les thèmes :

- COMMENT SE PRÉPARER PERSONNELLEMENT À LA RETRAITE ?
- COMMENT VIVRE SA RETRAITE ?

Le débat qui suivra portera successivement sur les problèmes du logement, les activités rémunérées et bénévoles, les loisirs, les possibilités de retraite complémentaire, l'action de nos organismes au regard des Ingénieurs des Ponts et Chaussées retraités.

Ce débat sera clôturé vers 17 h par une intervention de M. MAYET, Directeur du Personnel.

RÉUNION D'INFORMATION ET DE PRÉPARATION À LA RETRAITE LE 22 NOVEMBRE 1979

M Grade et Fonction
 Adresse
 Participera à la réunion, accompagné de (conjoint)

(A renvoyer avant le 5 novembre 1979 au Secrétariat
 28, rue des Sts Pères — 75007 PARIS, pour faciliter l'organisation de la réunion, Merci)

formation continue - E.N.P.C.

NOVEMBRE

Dates	Titre du stage
6 au 8	Elaboration du programme d'un investissement (approche pratique de la programmation) Paris
6 au 8	Régulation de la circulation urbaine Strasbourg
6 au 8	Corrosion des métaux Aix-en-Provence
13 et 14	L'Assurance construction : application du nouveau régime Paris
13 et 14	Pratique de la conception en coût global dans l'habitat Paris
13 au 15	Statistiques et analyse des données (les méthodes) Paris
13 au 15	Coordination des travaux de voirie et de réseaux divers dans les villes Aix-en-Provence
13 au 15	Connaissance du béton hydraulique Orléans
13 au 16	Assises de chaussées Chartres
19 au 22	Stabilité des pentes Nice
19 au 23	Éléments de base de mécanique des fluides appliquée Chatou
20 au 22	Comment analyser les tendances du marché du bâtiment Orléans
20 au 22	Conception et aménagement des voies rapides urbaines Paris
20 au 23	Les collectivités locales et le financement des équipements et
20 au 23	Couches de roulement Paris
20 au 23	Séismes Sols et structures St-Rémy-lès-Chevreuse
27 au 29	Stratégie d'entreprises Aix-en-Provence
27 au 30	Chaussées en béton Paris
3 au 7	Ouvrages de soutènement Paris
5 et 6	Etudes d'impact des carrières et des exploitations de granulats Clermont-Ferrand
5 et 6	Le transport des marchandises Paris
5 au 7	Concevoir des composants et concevoir avec des composants (les rapports entre architectes et industriels) Paris
10 au 13	Matériel de fabrication et de répandage Blois
10 au 14	Les géotextiles Rouen
11 et 12	L'Assurance construction : application du nouveau régime (3) Aix-en-Provence
11 et 12	L'urbanisme et la conception des V.R.D. Paris
11 et 13	Statistiques et analyse des données (présentation de cas réels) Paris
11 au 14	Les transports collectifs interurbains Bordeaux
18 au 20	Perspectives d'utilisation des matières synthétiques dans le bâtiment Paris

DÉCEMBRE

Dates	Titre du stage
3 au 7	Ouvrages de soutènement Paris
5 et 6	Etudes d'impact des carrières et des exploitations de granulats Clermont-Ferrand
5 et 6	Le transport des marchandises Paris
5 au 7	Concevoir des composants et concevoir avec des composants (les rapports entre architectes et industriels) Paris
10 au 13	Matériel de fabrication et de répandage Blois
10 au 14	Les géotextiles Rouen
11 et 12	L'Assurance construction : application du nouveau régime (3) Aix-en-Provence
11 et 12	L'urbanisme et la conception des V.R.D. Paris
11 et 13	Statistiques et analyse des données (présentation de cas réels) Paris
11 au 14	Les transports collectifs interurbains Bordeaux
18 au 20	Perspectives d'utilisation des matières synthétiques dans le bâtiment Paris

Pour toutes inscriptions ou tous renseignements s'adresser à : ENPC, 28, rue des Saints-Pères Tél. : 260.14.80 — poste 320.

Un problème absolument nouveau
pour tous les maîtres d'ouvrages :

LA RÉFORME DE LA RESPONSABILITÉ ET DE L'ASSURANCE DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

par Adrien SPINETTA I.G.P.C.
Vice-Président du Conseil Général des Ponts et Chaussées
Président de la Commission Interministérielle
d'Etude de la Réforme

En annexe :

Loi du 4 janvier 1978 et tous les récents décrets d'application (nov. et déc. 1978)

BON DE COMMANDE

à adresser à la revue « Annales des Ponts et Chaussées »
254, rue de Vaugirard - 75740 PARIS Cédex 15

NOM

ADRESSE

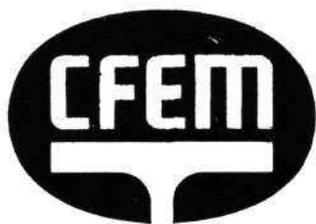
Pour les Sociétés ou Administrations :

REFERENCES OU SERVICE

Veillez nous adresser exemplaires du numéro spécial sur la Réforme de la Responsabilité et de l'Assurance dans la Construction au prix de 44 F l'exemplaire que nous réglons ci-joint.

- par chèque bancaire
- par virement postal au CCP « Annales des Ponts et Chaussées » 2361700 W PARIS
- veuillez nous adresser une facture (ou mémoire) en exemplaires
(Dans ce cas, prière d'ajouter 12 F à votre règlement pour frais d'établissement)

Date Signature ou Cachet



- entreprise générale
- constructions métalliques
- constructions mécaniques
- constructions nucléaires
- constructions off-shore
- aéroréfrigérants
- menuiserie métallique
- façades-murs-rideaux
- chaudronnerie-réservoirs
- ponts fixes et mobiles
- ouvrages hydrauliques

Compagnie Française d'Entreprises Métalliques

57, bd de Montmorency - B.P. 31816 - 75781 Paris Cedex 16 - Tél. 524 46 92 - Telex Lonfer Paris 620512

CFEM



Nous voulons
faciliter votre vie
en facilitant
vos déplacements.
Toujours tous les jours



Pour mieux vivre Paris et l'Île de France

Centre d'Information Téléphonique (CIT) : 346.14.14.